



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.7
25 septembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 24 septembre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)
puis : M. IACOVOU (Chypre)
(Vice-Président)
puis : M. GAUCI (Malte)
(Vice-Président)

- Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Badström (Suède)
M. Abe (Japon)
M. Ellemann-Jensen (Danemark)
M. Palmer (Nouvelle-Zélande)
M. Papoulias (Grèce)
M. Hallgrimsson (Islande)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. BODSTROM (Suède) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un vif plaisir que de m'associer à tous ceux qui vous ont déjà félicité à l'occasion de votre accession aux hautes charges de Président de cette assemblée. Vos capacités et votre compétence, votre expérience de la conduite de débats, sont bien connues. Nous ne pouvions donc trouver personne de plus qualifié que vous pour diriger nos délibérations à ce stade si important. Votre élection est un hommage à vos qualités personnelles ainsi qu'à votre pays. Nous sommes persuadés que sous votre conduite, cette session de l'Assemblée générale sera un succès.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma sincère reconnaissance à l'ambassadeur Lusaka, de la Zambie, qui a rempli avec grande distinction son rôle de Président de la trente-neuvième session. Comme ceux qui ont pris la parole ici avant moi, je tiens à exprimer mon admiration à l'ambassadeur Lusaka pour la façon dont il a accompli sa tâche. Sa présidence lui a valu, ainsi qu'à son pays, beaucoup d'honneur.

Au nom du Gouvernement suédois, je tiens à exprimer notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple du Mexique devant les grandes souffrances humaines et les dégâts matériels considérables causés par le récent tremblement de terre de Mexico. Le peuple de Suède a été profondément attristé d'apprendre cette catastrophe naturelle presque inexplicable. Je tiens à assurer le représentant du Mexique de ce que mon gouvernement est prêt à contribuer à aider le Mexique dans cette situation d'urgence ainsi que dans sa lourde tâche de reconstruction.

Durant cette session de l'Assemblée générale, les Nations Unies vont célébrer leur quarantième anniversaire, me donnant ainsi une excellente occasion de confirmer que la participation de la Suède en tant que Membre des Nations Unies et les obligations qui en découlent restent une pierre angulaire de la politique étrangère de la Suède.

Un des plus importants changements de ces quarante dernières années est le caractère presque universel pris par les Nations Unies. En cette époque où l'interdépendance ne fait que s'accroître, il est plus important que jamais de sauvegarder cet acquis précieux. Plus de 100 nouveaux Etats indépendants ont été admis en tant que membres de l'Organisation. Grâce en grande partie aux Nations Unies, le processus de décolonisation a pu être accéléré.

M. Bodström (Suède)

La tâche fondamentale des Nations Unies, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, est plus importante que jamais à l'âge des armes nucléaires, domaine dans lequel l'Organisation est confrontée à un certain nombre de problèmes. Le Secrétaire général a encouragé la nécessaire discussion internationale sur les moyens de renforcer le rôle des Nations Unies à cet égard.

Aux termes de la Charte, une responsabilité toute particulière incombe aux membres permanents du Conseil de sécurité, car c'est d'eux que dépend essentiellement l'attitude des Nations Unies à servir ou non d'instrument efficace tant pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales que pour la promotion d'un développement pacifique dans le monde.

La course aux armements se poursuit sans relâche. Comme le souligne l'étude des Nations Unies sur les concepts de sécurité, aucun Etat ne peut plus bâtir exclusivement sa sécurité sur sa propre force militaire. Même les Etats dotés d'armes nucléaires dépendent en fin de compte pour leur sécurité de décisions prises dans des capitales éloignées de leurs propres territoires.

Les questions de guerre et de paix et de développement international ne peuvent être laissées à la seule appréciation des grandes puissances, comme on l'a souligné dans ce que l'on appelle l'Initiative de paix des cinq continents, signée par les chefs d'Etat ou de gouvernement de six pays dont la Suède. Ces derniers ont insisté sur le fait que les Etats non dotés d'armes nucléaires ont eux aussi le droit de faire entendre leur voix en ce qui concerne les armes nucléaires.

Aujourd'hui, les armes nucléaires sont une menace à la survie de l'humanité. De plus en plus d'Etats commencent à discuter des armes nucléaires en termes de droit international. La Charte des Nations Unies interdit le recours à la menace ou à la force. Le recours à la force en cas de légitime défense, qui est reconnu par la Charte, doit être proportionnel à la force dont a fait usage l'attaquant. En outre, il convient de noter que le droit international en vigueur concernant les conflits armés contient certains principes généraux qui mettent hors-la-loi certaines méthodes de guerre. Les principes pertinents à cet égard sont notamment le principe de la distinction qu'il faut faire entre objectifs militaires et civils, le principe de l'interdiction de recourir à des méthodes ou moyens causant des souffrances inutiles et le principe de la proportionnalité. Ce dernier interdit les attaques susceptibles de causer des pertes civiles excessives par

M. Bodström (Suède)

rapport à l'avantage militaire direct escompté. Les principes du droit international font peser une lourde responsabilité sur tout gouvernement envisageant le recours aux armes nucléaires. L'emploi d'armes nucléaires, qui va à l'encontre des principes auxquels je viens de faire allusion, serait en conflit avec le droit international.

Aujourd'hui, l'intérêt se concentre sur les négociations bilatérales à Genève et sur la prochaine réunion au sommet des dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Mais, tandis que se déroulent ces négociations, les arsenaux s'accroissent. La proposition de gel des armes nucléaires demeure valable car ce pourrait être un premier pas vers la réduction puis l'élimination des armes nucléaires.

Cependant, les négociations bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis ne peuvent minimiser l'importance du travail multilatéral réalisé aux Nations Unies, à la Conférence du désarmement à Genève et dans d'autres instances. En ce qui concerne l'Europe, le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance en Europe, actuellement en cours, sont d'excellentes occasions de promouvoir la coopération et la détente. Alors que la Conférence de Stockholm en est à son étape finale, il est essentiel que les négociations entrent dès que possible dans une phase plus concrète.

La course aux armements ne connaît pas de frontières; elle s'étend aux océans et à l'espace extra-atmosphérique. L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité. Les activités pacifiques dans l'espace sont aujourd'hui d'une grande importance pour tous les Etats aux fins de communications, d'étude des ressources terrestres et de météorologie. En ce qui concerne la sécurité politique, les satellites remplissent d'importantes fonctions stabilisatrices comme l'alerte avancée et la vérification des accords de désarmement.

La question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique a beaucoup retenu l'attention récemment. Le Gouvernement suédois pense que la sécurité ne peut être obtenue par des solutions techniques, comme par exemple les nouveaux systèmes militaires susceptibles d'être introduits dans l'espace extra-atmosphérique. Ils ne peuvent résoudre le problème politique fondamental que représente la confiance en la dissuasion nucléaire. Seules des

M. Bodström (Suède)

solutions politiques négociées sont réalistes. La Suède a également pris note avec préoccupation de la mise au point de systèmes antisatellites qui contribuent à accroître le risque d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et peuvent avoir un effet déstabilisateur sur ce domaine stratégique.

La technologie militaire comporte un autre risque alarmant et évident : celui que fait courir une concentration croissante d'armes comme les missiles de croisière terrestres ou navals. Le Gouvernement suédois tient en particulier à insister sur la nécessité d'arriver à un accord portant prohibition des missiles de croisière à longue portée.

La course aux armements navals a entraîné la présence des forces militaires des grandes puissances et de leurs armes nucléaires sur tous les continents. L'étude des Nations Unies sur la course aux armements navals, qui est maintenant achevée, montre l'importance du désarmement et des mesures propres à accroître la confiance dans ce domaine, de même que des mesures visant à renforcer les normes du droit international en ce qui concerne la guerre navale.

Il devrait être de l'intérêt commun de tous les Etats d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Le meilleur moyen d'y parvenir est de renforcer l'éventail des règles internationales arrêtées par le biais du Traité de non-prolifération et les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous déplorons à cet égard que certains Etats dotés d'armes nucléaires ne soient même pas disposés à négocier une interdiction générale des essais d'armes nucléaires. Cette mesure, plus que toute autre, contribuerait à empêcher la dangereuse prolifération des armes nucléaires.

L'on risque aussi de voir davantage d'Etats posséder d'autres types d'armes de destruction massive. Les projets de fabrication d'armes chimiques binaires sont un sujet de vive préoccupation. Tous les Etats doivent s'efforcer de garantir le respect de l'interdiction de l'emploi des armes chimiques. Le Gouvernement suédois espère que les négociations en cours à Genève dans le cadre de la Conférence du désarmement conduiront à l'interdiction générale de ces armes.

Le rapport existant entre désarmement et développement a été souligné dans de nombreuses études internationales. Comme suite à la recommandation des Nations Unies, une étude nationale a été entreprise en Suède. La Suède prendra une part active à la Conférence internationale sur le rapport existant entre désarmement et développement que l'Assemblée générale a décidé de convoquer.

M. Bodström (Suède)

La lutte des grandes puissances pour le pouvoir et l'influence a souvent tendance à aggraver les crises locales et régionales. Une part croissante du transfert de ressources vers les pays en développement se fait sous la forme d'aide militaire et les transferts internationaux d'armes prennent de plus en plus d'ampleur.

La situation en Afrique australe constitue aujourd'hui une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Pour défendre le système odieux de l'apartheid, le régime de la minorité blanche en Afrique du Sud a montré qu'il était prêt à faire usage de la force brutale contre la majorité de la population et contre les pays voisins.

M. Bodström (Suède)

Depuis des décennies, nous lançons vainement des appels au régime de la minorité blanche afin qu'il abolisse l'apartheid. Il ne reste plus beaucoup de temps. Une solution pacifique devrait cependant encore être possible. C'est pourquoi des réformes décisives doivent être promulguées sans délai afin de transformer l'Afrique du Sud en démocratie accordant des droits égaux à tous. Ce n'est que de cette façon que des souffrances considérables pour tous, y compris la minorité blanche, pourront être évitées.

L'état d'urgence en Afrique du Sud devrait être levé immédiatement, les prisonniers politiques relâchés et un dialogue entamé avec les véritables dirigeants de la majorité de la population.

Les sanctions obligatoires décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies sont, de l'avis du gouvernement suédois, les moyens de pression les plus efficaces que nous ayons à notre disposition. Elles représentent également un moyen pacifique, appuyé par les plus éminents dirigeants de la majorité noire, ses mouvements de libération et l'Afrique tout entière.

La pression internationale sur l'Afrique du Sud s'est récemment accrue considérablement. Il est indispensable que cette pression s'affirme encore davantage. De l'avis de mon gouvernement, la résolution du Conseil de sécurité du 26 juillet de cette année était un pas dans la bonne direction. Dans cette résolution, on recommandait aux Etats Membres de prendre certaines mesures contre l'Afrique du Sud, telles que la suspension de tout nouvel investissement dans le pays.

Ces mesures devraient maintenant être rendues obligatoires par le biais d'une décision du Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VII de la Charte. Ce n'est que si elles sont appliquées par tous les Etats qu'elles peuvent véritablement devenir efficaces. Aussi longtemps que l'Afrique du Sud ne changera pas fondamentalement sa politique, il faudra étendre les sanctions afin de couvrir d'autres secteurs importants, tels que le domaine économique tout entier et les communications.

Des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud sont particulièrement appropriées pour contribuer à l'abolition pacifique de la politique d'apartheid, car l'apartheid est aussi un système de répression économique. La politique d'apartheid facilite l'exploitation de la population noire qui est à son tour une condition sine qua non du niveau de vie très élevé de la minorité blanche par

M. Bodström (Suède)

rapport à celui de la majorité noire. Les avantages économiques à court terme de la politique d'apartheid expliquent amplement pourquoi la minorité blanche adhère si fermement à ce système inhumain.

Le gouvernement suédois poursuivra ses efforts afin d'aider à accroître la pression sur l'Afrique du Sud. En plus des mesures déjà prises en Suède cette année - entre autres un renforcement de l'interdiction de nouveaux investissements introduite en 1979 - nous prendrons certaines mesures unilatérales allant bien au-delà des mesures recommandées par le Conseil de sécurité. Je voudrais signaler en particulier la recommandation faite aux compagnies suédoises de chercher des marchés et des fournisseurs en dehors de l'Afrique du Sud, ainsi que l'interdiction de toutes les importations vers la Suède de produits agricoles de l'Afrique du Sud.

Avec les autres pays nordiques, nous travaillons à étendre et à renforcer notre programme d'action commune nordique de 1978 contre l'Afrique du Sud. Un nouveau programme révisé sera présenté à la réunion des ministres nordiques des affaires étrangères à Oslo, le mois prochain.

La Namibie est un pays sous occupation étrangère. L'Afrique du Sud, une fois de plus, essaie d'imposer par la force ses solutions politiques au peuple namibien. C'est là une violation flagrante du plan pour l'indépendance et les élections libres en Namibie qui a été adopté par le Conseil de sécurité dès 1978. Les questions qui ne relèvent pas du Plan des Nations Unies ne doivent pas servir de prétexte pour empêcher son application.

L'Afrique du Sud ne montre cependant aucun signe qu'elle est prête à abandonner ses tactiques dilatoires. Le Conseil de sécurité devrait par conséquent - comme prévu dans sa résolution de juin dernier - prendre sans autre retard des mesures efficaces contre l'Afrique du Sud, y compris des sanctions obligatoires afin d'appliquer le Plan des Nations Unies.

La Suède accroît son assistance aux mouvements de libération de l'ANC et de la SWAPO, aux réfugiés et aux opposants du système de l'apartheid. Une partie de cette assistance passe par le biais de différentes institutions des Nations Unies. Avec notre assistance au développement aux Etats de première ligne et à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, l'aide suédoise à l'Afrique australe pour l'exercice fiscal en cours se monte à plus d'un milliard 700 millions de couronnes suédoises. Cela représente un tiers de notre assistance bilatérale totale aux pays en développement.

M. Bodström (Suède)

La situation au Moyen-Orient reste grave. Différentes initiatives prises dans la région montrent cependant un profond désir de paix. Les efforts pour faire progresser le processus de paix doivent être encouragés.

Une solution durable au conflit du Moyen-Orient exige que les parties se réunissent en négociations directes. L'OLP doit avoir le droit de participer sur un pied d'égalité à de telles négociations. Une conférence de paix internationale sous les auspices des Nations Unies pourrait être un moyen de réunir les parties et pourrait servir de cadre à des négociations directes.

Le droit à l'existence d'Israël et des autres Etats de la région doit être reconnu. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité devraient servir de base pour un règlement négocié. A notre avis, ces résolutions signifient qu'Israël doit se retirer des territoires occupés en 1967 de façon à assurer la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Pour qu'un règlement soit durable, il faut également que le peuple palestinien accède à l'autodétermination. Il a, s'il le désire, le droit de créer un Etat qui lui soit propre sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza.

La crise grave persiste au Liban. En dehors des nombreuses victimes libanaises de ce tragique conflit - aggravé par l'invasion israélienne - les combats ont causé des souffrances aux réfugiés palestiniens. Ces réfugiés se trouvent dans une situation de plus en plus vulnérable. La responsabilité primordiale de trouver une solution à la crise de ce pays incombe aux partis libanais eux-mêmes. En même temps, les puissances extérieures doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq dure maintenant depuis cinq ans. Des souffrances et des victimes sans nombre en ont résulté de part et d'autre. Des centres de population civile ont été bombardés et des armes chimiques utilisées en violation des règles de droit international.

C'est l'espoir fervent du Gouvernement suédois qu'il sera possible de faire rapidement cesser ce conflit par des moyens pacifiques. Nous appuyons pleinement les efforts des Nations Unies à cet égard. Il faudrait rappeler en particulier à ce sujet les éléments d'une solution pacifique présentés aux parties en cause par le Secrétaire général. M. Olof Palme, Premier ministre de la Suède, représentant spécial du Secrétaire général, suit de très près le déroulement de ce conflit et reste en contact avec les parties concernées afin d'encourager une telle solution.

M. Bodström (Suède)

L'intervention armée par l'Union soviétique qui se poursuit en Afghanistan représente une violation des règles fondamentales de droit international et doit être condamnée sans équivoque. Le Gouvernement suédois appuie les efforts des Nations Unies pour trouver une solution négociée au conflit. L'élément principal d'une solution pacifique doit être le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan et la possibilité pour ce peuple de choisir sa propre forme de gouvernement et son propre avenir. Il est important de signaler qu'un rapport à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a attiré l'attention sur les violations des droits de l'homme en Afghanistan et les souffrances de son peuple.

M. Bodström (Suède)

Depuis de nombreuses années, le Kampuchea est victime de l'intervention étrangère et de luttes internes considérables. Nous nous souvenons des terribles souffrances qu'a endurées le peuple du Kampuchea sous le régime de Pol Pot. Les droits de l'homme doivent être respectés. Nous estimons que l'occupation vietnamienne doit prendre fin sans retard, car elle représente une violation des principes fondamentaux du droit international. Il est indispensable de poursuivre les efforts entrepris afin de créer des conditions permettant au peuple du Kampuchea de déterminer une fois de plus son propre avenir sans intervention extérieure ni répression interne. Nous prions instamment les parties concernées de n'épargner aucun effort afin d'aboutir à un règlement négocié qui assure un tel avenir.

Les injustices sociales et économiques sont à l'origine des conflits en Amérique centrale. Seules des négociations pourront régler ces conflits. Le Groupe de Contadora, renforcé par le Groupe de soutien constitué de quatre pays, doit pouvoir terminer ses travaux pour la paix dans un climat qui ne soit pas marqué par les tensions Est-Ouest et par une militarisation accrue. La communauté internationale doit rejeter les mesures qui vont à l'encontre du droit international et qui visent à renverser un gouvernement légitime, telles que les mesures de boycottage et l'appui aux groupes armés. Tous les Etats doivent poursuivre une politique qui vise à réduire le niveau d'armements militaires dans la région et à encourager les négociations. Les pourparlers de paix en El Salvador devraient reprendre, ainsi que les pourparlers bilatéraux entre les Etats-Unis et le Nicaragua. Les Etats-Unis ont une influence considérable et indéniable dans cette région du monde et ont un rôle important à jouer pour encourager une solution pacifique.

Nous constatons avec satisfaction que les deux Etats coréens viennent de prendre des mesures prudentes pour accroître leurs contacts mutuels. Grâce à ces initiatives, l'Accord d'armistice des 40 dernières années pourrait être suivi d'une paix véritable dans la péninsule coréenne.

La protection des droits de l'homme préoccupe la communauté internationale dans son ensemble et n'est pas seulement une affaire intérieure des pays. Les violations des droits de l'homme dans un pays ont souvent des répercussions internationales et se traduisent par des tensions accrues et des risques de conflits internationaux. De même, il apparaît que les tensions entre Etats entraînent souvent un climat d'oppression accru à l'intérieur des Etats.

M. Bodström (Suède)

La Suède est engagée depuis longtemps dans la lutte pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous participons activement à la mise au point de normes internationales à cet égard. Les deux Pactes des droits de l'homme ont été adoptés en 1966. La Suède a ratifié ces pactes et a accédé, par la suite, au Protocole facultatif sur le Pacte des droits civils et politiques. La Suède a donc accepté la supervision internationale de l'application de ce pacte. La Suède prie instamment tous les Etats d'adhérer à ces traités fondamentaux. Nous les prions également instamment d'accepter la compétence des organes de supervision pour ce qui concerne les plaintes individuelles.

Le Gouvernement suédois se félicite du fait que les normes et principes internationaux en matière de droits de l'homme aient été complétés par la Convention contre la torture, qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, l'année dernière. La Suède a l'intention de ratifier la Convention d'ici la fin de l'année. La question de l'abolition de la peine de mort doit rester à l'ordre du jour international. Ces efforts ne doivent pas être différés. Malheureusement, il y a un fossé entre la théorie et la pratique en ce qui concerne les droits de l'homme. Les violations des droits de l'homme devraient être dénoncées où qu'elles se produisent.

La Suède a été heureuse d'appuyer l'adoption des stratégies à long terme à la Conférence des Nations Unies sur la femme à Nairobi. Le consensus qui a été réalisé permet d'être optimiste pour l'avenir et représente une base solide sur laquelle nous pourrions édifier et encourager l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les déséquilibres de l'économie internationale menacent de façon constante le développement économique. Il faut absolument que tous les pays prennent des mesures de soutien mutuelles et fermes. La lutte contre le protectionnisme est de la plus haute importance. Les pays industrialisés et en développement doivent s'efforcer d'étendre et de renforcer le libre échange. Une nouvelle série de négociations économiques multilatérales, soigneusement préparées, représente un pas important sur la voie de ce processus. Les problèmes spéciaux du commerce des pays en développement doivent être un domaine prioritaire. Un accès accru aux marchés des pays industrialisés est une condition sine qua non si l'on veut que les pays en développement puissent trouver des solutions à long terme au grave problème de la dette, qui menace le développement en général, et pas seulement celui des pays les plus pauvres.

M. Bodström (Suède)

Les études de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international montrent clairement que ces pays ont besoin d'une aide au développement considérable. En outre, ces études montrent que la plus grande partie de l'aide au développement a donné des résultats positifs. Les pays donateurs doivent maintenant accroître leur assistance, notamment par le biais des institutions de développement multilatéral. En particulier, l'Association internationale de développement (AID) et le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont un rôle important à jouer pour résoudre la crise du développement qui sévit aujourd'hui. Sans une stratégie financière logique et déterminée, fondée sur la coopération entre donateurs, bénéficiaires et institutions de financement, nous ne serons pas en mesure de réaliser des progrès notables, surtout dans les pays les plus pauvres.

Cela s'applique principalement à l'Afrique. La communauté internationale a déjà fait un effort considérable afin de soulager ce continent frappé par la crise. Cependant, il reste beaucoup à faire. Notre objectif, en cas de catastrophe, doit être de relier les secours aux efforts à long terme. La capacité de production agricole doit être restaurée et le processus de désertification et de déboisement inversé.

Le programme international d'action pour le groupe de pays le plus vulnérable, les pays les moins développés, sera bientôt revu à Genève. Ce sera une occasion pour les pays donateurs et les pays moins développés de traiter conjointement des problèmes de façon concrète.

La situation des réfugiés dans le monde reste très préoccupante. De plus en plus de personnes doivent quitter leurs pays. Outre des craintes bien fondées de persécution, ce phénomène s'explique de plus en plus par les guerres, les conflits internes et les catastrophes naturelles. Le besoin d'aide immédiate s'accroît alors que des ressources toujours croissantes sont nécessaires afin d'aboutir à des solutions durables. Dans les pays les plus pauvres, l'assistance aux réfugiés devrait se conjuguer avec l'assistance au développement à long terme, en tenant compte des besoins de la population locale dans les régions où sont concentrés de nombreux réfugiés. Le Gouvernement suédois est très heureux des efforts déployés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et continuera d'appuyer son importante oeuvre humanitaire.

Ces dix dernières années, les Nations Unies et le système des Nations Unies sont devenus un instrument de plus en plus important en raison des efforts

M. Bodström (Suède)

conjointes déployés par les Etats Membres afin de traiter des problèmes d'environnement à grande échelle tels que l'érosion des sols, la pollution atmosphérique et le traitement des déchets toxiques. La coopération internationale en matière d'environnement exige que par le biais du PNUD, les aspects concernant l'environnement soient intégrés dans le spectre plus large des activités des Nations Unies et de la majorité des institutions spécialisées.

La Suède estime qu'un des grands défis qui se posent aux Nations Unies est de devenir un instrument efficace de coopération entre les Etats Membres pour remédier à la destruction désastreuse de l'environnement qui affecte toute l'humanité.

M. Bodström (Suède)

La situation en matière de stupéfiants dans le monde est alarmante. La production illégale de stupéfiants augmente. Le trafic illicite est de mieux en mieux organisé et de plus en plus difficile à combattre. Il faut intensifier la lutte internationale contre les stupéfiants illégaux. La Suède se félicite des différentes initiatives prises pour mieux coordonner les efforts des Nations Unies. Nous nous félicitons également de la proposition du Secrétaire général de tenir une conférence mondiale sur la toxicomanie et sur le trafic illicite. Nous espérons que l'on adoptera cette proposition et que cette conférence remportera l'appui général en ce qui concerne un programme d'action concrète.

Le Gouvernement suédois est profondément préoccupé du fait qu'une organisation aussi importante que celle des Nations Unies puisse avoir de sérieux problèmes financiers. Le principe de la responsabilité financière collective découle de l'Article 17 de la Charte. Il est clair qu'il faut que tous les Etats Membres sachent qu'ils doivent s'acquitter de leurs obligations. La plus grande partie du déficit financier, qui était estimé à la fin de 1984 à 360 millions de dollars américains, tient au fait que certaines contributions nécessaires au financement d'importantes opérations de maintien de la paix n'ont pas été versées. Dans la pratique, cela signifie que le déficit est largement financé par les pays qui fournissent des troupes.

Toute décision unilatérale de ne pas verser les contributions fixées par l'Organisation des Nations Unies, quelle qu'en soit la raison, sape le moral de l'Organisation et le principe fondamental de responsabilité collective du financement des Nations Unies. Les événements à cet égard sont alarmants et nous en appelons particulièrement à l'Union soviétique et aux Etats-Unis pour qu'ils prennent leurs responsabilités.

Les travaux de l'Organisation des Nations Unies doivent se faire sur une base financière stable qui lui permette d'exécuter ses tâches de façon efficace et rationnelle.

L'Organisation des Nations Unies est une enceinte unique où les Etats du monde peuvent rechercher des solutions à leurs problèmes communs de plus en plus pressants. L'interdépendance s'affermi de plus en plus dans tous les domaines. Ce n'est que par des efforts communs que nous pourrons créer les conditions indispensables à une paix et à une sécurité durables, au respect des droits de

M. Bodström (Suède)

l'homme, aux progrès économiques et sociaux et à un engagement véritable de nous acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de l'environnement et des ressources infinies de notre planète.

L'anniversaire que nous célébrons cette année appelle à la réflexion. Nous devons sauvegarder notre Organisation qui est indispensable. Nous devons aussi lui offrir les moyens et les ressources dont elle a besoin afin d'exercer ses fonctions vitales pour l'avenir de l'humanité.

M. ABE (Japon) (parle en japonais, interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple du Japon, je voudrais vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de cette quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Soyez assuré que la délégation du Japon n'épargnera aucun effort pour coopérer avec vous à la réalisation de vos lourdes charges.

En même temps, je voudrais adresser les sentiments de ma sincère reconnaissance au Président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, S. Exc. M. Paul John Firmino Lusaka, pour la grande compétence avec laquelle il s'est acquitté de ses redoutables responsabilités.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour rendre hommage une nouvelle fois au Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour la détermination et la compétence avec lesquelles il affronte la difficile situation internationale.

Avant de poursuivre, je voudrais, au nom du peuple du Japon, adresser mes sentiments de sympathie au Gouvernement et au peuple du Mexique à l'occasion de la terrible tragédie que leur ont infligé les deux tremblements de terre de la semaine dernière qui ont coûté la vie à des milliers de personnes et entraîné des dommages matériels incalculables. Je voudrais rendre hommage au peuple du Mexique qui, sous la direction de son président, S. Exc. M. Miguel de la Madrid Hurtado, s'emploie courageusement à surmonter les effets de cette calamité sans précédent. Le Japon, pour sa part, prend d'urgence toutes les mesures possibles pour lui venir en aide.

L'Organisation des Nations Unies, qui va bientôt avoir 40 ans, est devenue une organisation véritablement mondiale dont presque tous les pays du monde font partie. Bien que cette Organisation ait remporté certains succès dans l'endiguement de conflits régionaux et dans la mobilisation de l'opinion publique de façon à décourager l'agression et à la condamner chaque fois qu'elle se produisait, d'autres facteurs, y compris la discorde entre l'Est et l'Ouest et les

M. Abe (Japon)

intérêts divergents des parties en conflit, ont empêché les Nations Unies de remplir les fonctions de maintien de la paix que l'on envisageait pour elles au moment de leur fondation.

En passant en revue les 40 années d'histoire de l'Organisation des Nations Unies, je suis frappé par les progrès accomplis dans le domaine de la décolonisation en Afrique et ailleurs, et par le fait que plus de 150 pays de cultures, de traditions, de systèmes politiques et de positions de principe différents, ont pu se réunir ici et, dans des débats animés, échanger des idées sur la manière de résoudre les nombreux et graves problèmes du monde et réaffirmer leur interdépendance au sein de la communauté internationale. Il faut pleinement reconnaître le rôle joué par les Nations Unies dans la promotion du développement économique et social, la protection de l'environnement et des droits de l'homme, l'amélioration de la condition de la femme et le développement et la codification progressifs du droit international, et il convient d'en tenir dûment compte. J'aimerais noter également l'heureuse tendance des Etats Membres à rechercher un accord général entre toutes les parties intéressées afin d'adopter des résolutions par consensus plutôt qu'à la majorité pour s'efforcer de rehausser leur efficacité.

Pourtant, quand je songe au XXI^e siècle, je suis persuadé que les Nations Unies doivent changer de cap si elles veulent être une force vitale et efficace au service des générations futures. J'aimerais mettre en relief ici deux domaines particuliers qui doivent retenir immédiatement notre attention.

En premier lieu, l'Organisation des Nations Unies doit s'acquitter plus pleinement de ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix, et il appartient aux membres permanents du Conseil de sécurité et, en fait, à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'étudier sérieusement les moyens d'améliorer les fonctions de maintien de la paix du Conseil de sécurité. En même temps, je suis convaincu que, avec l'appui de tous les Etats Membres, il faudra renforcer les fonctions de maintien de la paix du Secrétaire général pour que rendre plus efficace sa diplomatie tranquille.

Une autre question d'importance cruciale que doivent traiter les Nations Unies est celle d'une réforme administrative et financière. Au cours des activités déployées pendant ces 40 dernières années, le Secrétariat des Nations Unies et ses institutions spécialisées se sont constamment agrandis, et il se pourrait bien que certaines de leurs activités soient caduques, qu'elles ne présentent plus un

M. Abe (Japon)

caractère d'urgence, ou qu'elles soient même superflues. Je crains que le système des Nations Unies ne soit en train de perdre le fidèle appui des peuples du monde. C'est pourquoi il est indispensable que l'Organisation elle-même fasse un effort résolu pour procéder à une réforme administrative et financière efficace afin de pouvoir fonctionner plus utilement. Ce n'est que de cette manière que les Etats Membres, qui comprennent des Etats en développement assiégés par des difficultés économiques ainsi que des pays qui comptent parmi les plus grands contributeurs de l'Organisation et qui connaissent de graves difficultés financières et s'efforcent d'assainir leurs finances, pourront jouir de la compréhension de leurs peuples et continuer d'apporter leur appui aux Nations Unies pendant les nombreuses années à venir.*

* M. Iacovou (Chypre), vice-président, assume la présidence.

M. Abe (Japon)

Je voudrais, en cette occasion, rendre un hommage chaleureux au Secrétaire général pour les efforts sérieux qu'il fait dans ce sens. Dans son Rapport sur l'activité de l'Organisation de cette année, le Secrétaire général a demandé "l'appui de groupes nationaux dans chacun des Etats Membres" (Rapport du Secrétaire général, p. 18) et a souligné qu'il faut également faire valoir l'idée de "service international concret" (ibid.) plus largement. Je suis entièrement d'accord avec cet appel.

Dans un effort de réforme financière et administrative globale, je voudrais proposer l'établissement d'un "Groupe de personnalités éminentes chargé d'améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies" afin que notre Organisation mondiale et ses institutions spécialisées fonctionnent efficacement jusqu'au XXI^e siècle. Composé d'un petit nombre de personnes originaires de pays développés et en développement, ce Groupe aiderait à réaliser un examen approfondi des opérations financières et administratives des organisations faisant partie du système des Nations Unies. En même temps, il nous donnerait l'occasion de réaliser une étude objective de la gestion de ces organisations afin de garantir leur efficacité; elles seraient ainsi plus utiles aux peuples des pays développés et en développement et leur permettraient de satisfaire leurs besoins véritables présents et futurs. J'espère qu'une proposition concrète sur cette question sera examinée à cette session de l'Assemblée générale, et je demande à tous les Etats Membres d'agir aujourd'hui pour assurer que notre Organisation irremplaçable fonctionne plus efficacement.

1945 a vu naître en même temps l'Organisation des Nations Unies et la bombe atomique. Depuis lors, les arsenaux nucléaires du monde ont connu des changements considérables, aussi bien quantitatifs que qualitatifs, et, depuis longtemps déjà, la capacité de suranéantissement est bien réelle. Ainsi, l'impératif principal du monde d'aujourd'hui est de tout faire pour arrêter cette course aux armements nucléaires et arriver enfin à abolir entièrement les armes nucléaires. En fait, à mesure que les années passent, le contrôle des armements et le désarmement deviennent de plus en plus urgents. Pourtant, en même temps, l'on doit admettre que la paix et la sécurité mondiales sont soutenues par l'équilibre du pouvoir, qui comprend les armes nucléaires. En favorisant le désarmement, nous devons reconnaître ces réalités de la situation internationale et chercher un équilibre se situant au niveau d'armement le plus bas possible.

M. Abe (Japon)

Ainsi, je me félicite de l'ouverture, en mars dernier, d'une nouvelle série d'entretiens sur le contrôle des armements et le désarmement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ces deux Etats ont une responsabilité particulière à l'égard de la communauté internationale. Pour éprouvantes que puissent être ces négociations, il importe que ces Etats soient conscients des lourdes responsabilités qui leur incombent en tant que pays les plus puissants du monde et que, répondant aux espoirs des peuples, ils négocient sérieusement et constructivement pour obtenir des résultats substantiels. J'espère sincèrement qu'à leur réunion au sommet prévu pour le mois de novembre, les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique seront pleinement conscients de leurs graves responsabilités et qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour édifier les fondations de la paix et de la sécurité mondiales.

L'appel adressé aux Etats-Unis et à l'Union soviétique leur demandant de prendre l'initiative des efforts tendant au désarmement nucléaire a été appuyé à l'unanimité à la troisième Conférence d'examen relative au Traité sur la non-prolifération (TNP), qui s'est terminée il y a juste quelques jours. Les pays participant à cette conférence ont également réaffirmé l'importance du régime du TNP. Le Japon voudrait souligner à nouveau la nécessité de maintenir et de renforcer ce régime, et demande instamment à la Chine et à la France, pays dotés de l'arme nucléaire, et, d'ailleurs, à tous les autres pays non signataires du Traité de reconnaître l'importance du régime du TNP et de devenir parties au Traité sans retard.

Le Japon souligne depuis longtemps la nécessité d'un traité d'interdiction complète des essais en tant qu'aspect important du désarmement nucléaire et, l'année dernière, à la Conférence du désarmement de Genève, j'ai proposé une formule graduelle en vertu de laquelle l'interdiction des essais nucléaires serait progressivement étendue aux armes de faible puissance au fur et à mesure que s'améliorerait la capacité de vérification multilatérale. J'ai également suggéré la création d'un cadre international de coopération pour la détection des essais nucléaires. Le Japon est convaincu que cette approche, pour modeste qu'elle soit, est la plus réaliste s'agissant d'une interdiction efficace des essais nucléaires. J'espère qu'un comité spécial sera établi dès que possible à la prochaine Conférence du désarmement qui aura lieu l'année prochaine afin d'étudier ces propositions ainsi que d'autres questions de fond.

M. Abe (Japon)

Toutefois, les questions de désarmement ne se limitent pas aux armes nucléaires. Dans le domaine non nucléaire, comme je l'ai dit dans mon allocution à l'Assemblée générale l'année dernière, j'espère sincèrement que tous les pays adopteront une approche réaliste à l'égard de l'interdiction des armes chimiques et qu'un traité global et complet sera élaboré aussitôt que possible. Au sujet de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, je me félicite du fait que, cette année, la Conférence du désarmement a établi un comité spécial et pris les premières mesures pour examiner cette question importante.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur certaines des questions internationales qui, à mon avis, sont particulièrement importantes, et je voudrais expliquer les efforts faits dans ce domaine par le Japon dans le cadre de sa politique étrangère.

Il est impossible actuellement, dans notre monde où l'interdépendance ne cesse de croître, qu'un pays d'une région soit indifférent au conflit qui se déroule dans une autre région. Cela ne veut pas dire, cependant, que les pays puissent intervenir dans des conflits régionaux pour parvenir à leurs propres fins. La politique du Japon vise à travailler en étroite consultation et en étroite coopération avec les Nations Unies pour créer un climat propice aux efforts des pays directement concernés ainsi que des autres pays de la région en vue de régler le conflit eux-mêmes.

En ce qui concerne la situation dans la péninsule coréenne, le Japon se félicite des différents efforts qui sont faits en vue d'établir un dialogue entre le Nord et le Sud et des progrès qui ont été récemment réalisés. Nous espérons sincèrement que ces discussions produiront des résultats tangibles. Le Japon, pour sa part, continuera à coopérer de toutes les manières possibles à la création d'un climat favorable à l'allègement des tensions dans la péninsule coréenne. A ce sujet, nous nous félicitons sincèrement que des jeunes, hommes et femmes, du Nord et du Sud, aient pu participer, côte à côte, aux compétitions qui se sont déroulées dans le cadre des Jeux universitaires organisés récemment au Japon.

En outre, si le Nord et le Sud envisageaient de se joindre aux Nations Unies, ce qui représenterait un pas en avant vers la réunification de la péninsule coréenne, le Japon s'en féliciterait et appuierait leur admission à l'Organisation; cela permettrait d'alléger les tensions et de renforcer l'universalité des Nations Unies.

M. Abe (Japon)

Ailleurs, en Asie, le problème du Kampuchea représente toujours une menace à la paix et à la stabilité régionales.

Le Japon est d'avis que ce problème ne pourra être résolu tant que toutes les troupes étrangères ne seront pas retirées du Kampuchea et que le droit du peuple à l'autodétermination ne sera pas rétabli. Le Japon a insisté sur le fait que des efforts résolus, basés sur ce point de vue, doivent être faits, compte tenu des besoins futurs du Kampuchea. Ainsi, à la Conférence post-ministérielle des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) qui a eu lieu en juillet dernier avec les partenaires du dialogue, j'ai proposé les quatre principes suivants qui devraient être à la base de nos efforts futurs dans ce domaine : premièrement, retrait des forces vietnamiennes et exercice par le peuple kampuchéen de son droit à l'autodétermination; deuxièmement, promotion du dialogue entre les pays concernés; troisièmement, réaffirmation de notre appui au Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique pour bien montrer notre refus d'accepter la situation actuelle comme un fait accompli; et, quatrièmement, assistance à l'éducation et à la formation professionnelle des réfugiés kampuchéens dans le cadre des efforts de mise en valeur des ressources humaines.

M. Abe (Japon)

Convaincu que ces réfugiés ont un rôle important à jouer dans la reconstruction future du Kampuchea, le Japon espère qu'avec la coopération des parties concernées, des programmes appropriés seront élaborés en vue de leur éducation et de leur formation. Nous sommes disposés à contribuer, de toutes les manières possibles, à la mise en oeuvre de tels programmes.

Dans l'espoir de promouvoir un climat propice au règlement pacifique du problème kampuchéen, je me suis activement employé, cette année, à rencontrer les dirigeants des gouvernements intéressés, y compris le Ministre des affaires étrangères Nguyen Co Thach, du Viet Nam, et le Premier Ministre Son Sann, du Kampuchea démocratique, et j'ai discuté avec eux de ces problèmes. Je compte poursuivre mes efforts pour favoriser une solution prompte et pacifique de cette question.

Je trouve déplorable qu'il n'y ait toujours aucun indice de règlement au conflit armé entre l'Iran et l'Iraq qui persiste depuis cinq années. A la dernière session de l'Assemblée générale, j'ai présenté une proposition pressante concernant la prompte application de l'interdiction de recourir aux armes chimiques et de la garantie de la sécurité de navigation dans le Golfe, y compris la sécurité des installations portuaires. Depuis lors, j'ai saisi chaque occasion pour engager instamment les dirigeants de l'Iran comme de l'Iraq à accepter cette proposition. Je suis persuadé qu'elle constitue un moyen efficace de parvenir à une désescalade progressive des hostilités menant à un règlement d'ensemble. J'espère sincèrement qu'ils répondront de manière positive et qu'ils entameront des discussions sur la base de cette proposition.

Je sais gré au Secrétaire général des visites qu'il a effectuées en Iran et en Iraq et des diverses propositions qu'il a avancées en vue d'une réduction du conflit dans la région. J'espère que de nouveaux progrès seront réalisés afin qu'un dialogue s'instaure entre les deux parties, par l'intermédiaire du Secrétaire général.

En outre, je fais appel au Conseil de sécurité, qui est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour qu'il joue un rôle impartial et encore plus actif dans la solution de ce conflit. J'espère sincèrement que le jour est proche où les deux parties se présenteront au Conseil de sécurité pour y exposer leur position.

M. Abe (Japon)

Conscient des positions des deux parties, le Japon continuera, en étroite consultation avec des pays qui partagent ses vues, à déployer des efforts laborieux et patients pour créer un climat propice à la paix dans la région.

Le problème de la paix au Moyen-Orient et la situation au Liban demeurent des sujets de grave préoccupation. Le Japon a le plus grand respect pour les tentatives faites par les parties intéressées pour faire régner la paix au Moyen-Orient. Le Japon est convaincu que les conditions actuelles nous offrent une excellente occasion de faire progresser la paix dans la région et il espère ardemment que toutes les parties redoubleront d'efforts à cette fin. En juillet dernier je me suis rendu en Jordanie, en Syrie et en Arabie Saoudite, où j'ai discuté personnellement de ces problèmes avec les dirigeants de ces pays ainsi qu'avec le Président Arafat, de l'Organisation de libération de la Palestine. Par la suite, j'ai également eu un échange de vues ouvert avec les dirigeants israéliens. Grâce à ces dialogues avec les dirigeants des pays intéressés, le Japon poursuivra ses démarches pour promouvoir des conditions propices à la paix au Moyen-Orient.

En ce qui concerne le problème de l'Afghanistan, je réitère, une fois de plus, mon appel aux parties concernées en faveur du retrait au plus tôt de toutes les troupes soviétiques, pour le recouvrement par le peuple afghan de son droit à l'autodétermination et pour le retour des réfugiés dans des conditions honorables et sûres. En même temps, j'appuie fermement les efforts du Secrétaire général et je souhaite vivement que des progrès soient enregistrés dans les "entretiens de rapprochement" qui sont en cours.

Le Japon estime que la discrimination raciale en Afrique du Sud est inacceptable et déclare fermement que ce système doit être aboli définitivement et promptement. Les réformes internes préconisées par le Gouvernement sud-africain sont loin de répondre aux espoirs suscités en Afrique du Sud et à l'étranger. Le Japon déplore profondément la situation qui règne actuellement en Afrique du Sud, situation qui a coûté la vie à des centaines de personnes au cours de l'année écoulée.

Cela étant, le Japon estime que le Gouvernement sud-africain doit proclamer d'urgence et dans les termes les plus clairs son intention de démanteler l'apartheid et d'engager inconditionnellement des discussions avec les dirigeants de la communauté noire sur les mesures précises destinées à mettre fin à l'apartheid. Le Japon demande à tous les intéressés d'unir leurs efforts dans la recherche d'une solution négociée.

M. Abe (Japon)

Le Japon est un adversaire irréductible de l'apartheid et les mesures qu'il a prises à l'encontre de l'Afrique du Sud figurent parmi les mesures les plus strictes adoptées par les démocraties industrialisées. En outre, le Japon est résolu à faire tout ce qu'il estimera nécessaire pour amener le Gouvernement sud-africain à entreprendre des réformes draconiennes et concrètes pour abolir l'apartheid.

Pour ce qui est de l'indépendance de la Namibie, le Japon espère que cette indépendance se réalisera rapidement, conformément à la mise en oeuvre intégrale des résolutions 385 (1976) et 433 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Par conséquent, le Japon considère comme nulle et non avenue l'instauration d'un "gouvernement transitoire" décidée par la Conférence multipartite et toutes autres mesures adoptées par le Gouvernement sud-africain en violation de ces résolutions.

La situation en Amérique latine se caractérise ces dernières années par un progrès vers la démocratisation. Convaincu que la démocratisation contribuera à la stabilité politique à long terme de l'Amérique latine, le Japon se félicite de cette tendance. En même temps, toutefois, des difficultés politiques et économiques internationales, tels que les conflits en Amérique centrale et le problème du gonflement de la dette, continuent d'assaillir la région.

A vrai dire, la situation en Amérique centrale est encore précaire et le Japon suit l'évolution des événements avec une grande inquiétude. Le Japon continue d'appuyer les efforts de paix du Groupe de Contadora et espère qu'ils recevront un large soutien international, y compris celui du groupe d'appui sud-américain récemment créé, et que ces efforts seront poursuivis avec encore plus de vigueur. De même, le Japon espère sincèrement que les pays d'Amérique centrale eux-mêmes redoubleront d'efforts pour amener la paix dans la région et la démocratisation et la réconciliation nationale à l'intérieur de leurs frontières respectives.

Le Japon a établi un dialogue étroit avec les pays d'Amérique latine. Après mon séjour à New York, je me rendrai au Panama et au Brésil pour avoir un vaste échange de vues avec les dirigeants de ces pays. Je suis heureux de déclarer que durant mon séjour ici, le Ministre des affaires étrangères du Panama, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et moi-même procéderons à un échange de notes sur un Accord concernant la Commission chargée d'étudier les alternatives du Canal de Panama. Le Japon est disposé à jouer un rôle actif dans ce domaine et à renforcer ainsi ses relations avec les pays d'Amérique latine.

M. Abe (Japon)

Je voudrais à présent dire quelques mots au sujet des relations entre le Japon et l'Union soviétique. Comme je l'ai souligné dans l'allocution que j'ai faite à l'Assemblée générale l'année dernière, il est extrêmement regrettable pour nos deux pays que la question des Territoires septentrionaux et la signature d'un traité de paix demeurent sans solution après toutes ces années. Dans sa recherche inlassable d'un règlement négocié le Japon espère élargir et renforcer le dialogue avec l'Union soviétique et je formule l'espoir que l'Union soviétique répondra dans le même esprit.

M. Abe (Japon)

Dans notre quête d'une paix véritable dans le monde, nous ne devons pas méconnaître la nécessité d'éliminer les causes de l'instabilité. Si nous ne le faisons pas, nous ne pouvons espérer passer à l'étape suivante, celle de la prospérité du monde. Les conditions préalables et fondamentales à une paix véritable sont une solution au problème de la faim et à celui des réfugiés, aux problèmes démographiques et à ceux du terrorisme international, ainsi qu'aux problèmes découlant de l'abus des stupéfiants.

En novembre de l'année dernière, après ma participation à la session de l'Assemblée générale, je me suis rendu dans la région de l'Afrique frappée par la sécheresse pour voir de mes yeux la tragédie qui existe là-bas et j'ai lancé un appel demandant qu'une assistance soit apportée d'urgence à l'Afrique. D'après le plus récent rapport du Bureau des opérations d'urgence en Afrique, il y a encore près de 20 pays d'Afrique qui ont besoin d'une assistance d'urgence. Une action d'urgence est particulièrement nécessaire pour sauver les enfants d'Afrique d'un sort terrible, étant donné les graves effets que cette situation pourrait avoir sur l'avenir du monde dans lequel nous vivons.

Je considère que les initiatives du Secrétaire général sont remarquables de même que la diligence avec laquelle les Nations Unies ont répondu en apportant une aide d'urgence à l'Afrique. Le Japon a tout fait pour aider dans cet effort d'assistance. Ayant proposé l'année dernière que toutes les institutions des Nations Unies soient mobilisées pour rédiger un plan unifié d'action à l'intention de l'Afrique, en utilisant de la manière la plus efficace tout l'éventail des capacités des Nations Unies, je suis heureux que le Bureau des opérations d'urgence en Afrique ait été créé le 1er janvier de cette année et qu'il se soit lancé immédiatement dans l'action.

Le Gouvernement et le peuple japonais ont un sens aigu de la nécessité d'aider l'Afrique. Le Gouvernement japonais a fourni des denrées alimentaires et une assistance agricole dont la valeur s'élève au total à environ 165 millions de dollars, de janvier de l'année dernière à la fin du mois de mars de cette année; le peuple japonais s'est uni comme jamais auparavant pour apporter une aide publique, et c'est ainsi qu'il a récolté 1,7 million de couvertures et plus de 5,8 millions de dollars de dons de particuliers pour l'Afrique.

Il y a une combinaison complexe de causes structurelles à cette crise de la faim et à la pénurie alimentaire, et il est impérieux non seulement de répondre aux demandes d'assistance d'urgence, mais également d'accélérer notre coopération avec

M. Abe (Japon)

les pays africains dans les efforts qu'ils font eux-mêmes dans le secteur agricole, par exemple pour augmenter la production alimentaire, à moyen et à long termes. Je suis convaincu qu'une révolution verte pour améliorer la production agricole peut être réalisée en Afrique comme elle l'a été en Asie. C'est pour cette raison que j'ai présenté ma proposition de "révolution verte pour l'Afrique". Il s'agit d'une proposition contenant un plan d'ensemble qui inclurait non seulement la recherche agricole mais également le reboisement, et j'ai l'intention de travailler à l'application de cette proposition en pleine consultation avec tous les pays concernés.

Je suis convaincu que le potentiel du développement de l'Afrique existe. Comme il a été dit dans la déclaration à la récente réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, les nations d'Afrique prennent l'initiative de la solution de la crise qu'elles connaissent. La communauté internationale a la responsabilité de leur venir en aide.

Il y a aujourd'hui plus de dix millions de réfugiés dans le monde et il est impérieux que la communauté internationale assume la responsabilité d'alléger leur sort aussitôt que possible. Ces personnes dans une grande mesure sont déplacées à cause de problèmes politiques; améliorer la situation politique est par conséquent la clef de la solution du problème des réfugiés. En même temps, il est également important que chaque pays apporte un appui et une coopération accrues aux efforts des Nations Unies et en particulier au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour qu'il puisse apporter aux réfugiés des secours plus efficaces et procéder avec détermination à l'élargissement de ses activités.

Le Japon de son côté a fourni plus de 600 millions de dollars en contributions à ces organisations au cours des cinq dernières années et a augmenté le nombre des réfugiés qui sont autorisés à s'installer au Japon. Nous avons l'intention de continuer à faire tout ce que nous pouvons dans ce domaine.

Conscient de l'importance du problème démographique, le Japon continuera de coopérer inlassablement dans ce domaine également.

Le détournement d'avion et autres formes de terrorisme international, ainsi que l'abus des stupéfiants et le trafic des stupéfiants font peser une menace sur la vie pacifique des peuples partout, et le Japon, en tant que membre responsable de la communauté internationale, a l'intention d'apporter toute la coopération possible à l'élimination de ces problèmes. A ce sujet, je voudrais exprimer mon appui de principe à la proposition faite par le Secrétaire général relative à la convocation en 1987 d'une conférence mondiale sur l'abus des stupéfiants.

M. Abe (Japon)

D'une manière générale, la reprise économique s'étend des pays industrialisés au monde entier. Cependant, les mesures protectionnistes se sont intensifiées et sont arrivées à un niveau sans précédent; en Europe et ailleurs, le chômage continue tandis que le commerce mondial et les comptes courants sont marqués par des déséquilibres et que d'énormes déficits budgétaires affligent beaucoup de pays.

Alors que les perspectives sont un peu plus brillantes pour un certain nombre de pays en développement, plusieurs autres pays en Amérique latine et ailleurs continuent de connaître des problèmes tels que la stagnation des prix des produits de base et une dette accumulée, et ils doivent continuer leurs efforts d'ajustement économique. Ils connaissent par conséquent des difficultés politiques et sociales considérables. En même temps, nous devrions apporter toute l'assistance possible aux pays les moins développés et à d'autres pays appauvris en général dans leur lutte pour arriver à l'indépendance économique.

Le Japon sait qu'aucun pays ne peut poursuivre sa prospérité sans tenir compte de la quête de prospérité d'autres pays dans le monde. Il a résolu de préserver et de renforcer le système de libre-échange et d'assumer le rôle et les responsabilités que lui impose sa position internationale. Une manifestation de cette politique est que le Japon, sur sa propre initiative, a formulé un programme d'action pour améliorer davantage l'accès aux marchés basé sur le principe de libre-échange, permettant des restrictions seulement dans des cas exceptionnels. Nous oeuvrons durement maintenant résolument à l'application scrupuleuse et rapide de ce programme.

De même, le Japon croit qu'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales est indispensable pour contenir la vague montante du protectionnisme et pour promouvoir véritablement le libre-échange, et il a demandé que cette nouvelle série de négociations commence rapidement. Il est des plus encourageants de constater que l'élan international favorisant cette nouvelle série a augmenté et que les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce se réuniront sous peu pour discuter de nombreuses questions, y compris la portée de ces négociations. Le Japon continuera à tout faire pour promouvoir les préparatifs de cette nouvelle série de négociations et pour permettre que ces négociations commencent avec le plus grand nombre possible de pays industrialisés et en développement.

M. Abe (Japon)

Le Japon estime que l'Aide publique au développement (APD), constitue une responsabilité internationale importante, et il a par deux fois formulé des objectifs à moyen terme dans un effort soutenu pour augmenter et à étendre son APD. Le Japon a l'intention de continuer ces efforts, et c'est dans ce but que le troisième plan à moyen terme pour l'APD a été récemment formulé. Le but de ce programme ambitieux est de porter le budget de l'APD à plus de 40 milliards de dollars de 1986 à 1992. A cette fin, le Japon étend ses octrois bilatéraux, son assistance multilatérale et ses prêts en yens; il fera des efforts pour doubler le montant de l'APD en 1992 par rapport à ce qu'il était en 1985 et pour améliorer autant que possible la qualité de son APD. Ce troisième plan à moyen terme est l'expression renouvelée de la détermination du Japon de jouer le rôle qui lui revient dans la communauté internationale.

M. Abe (Japon)

La mise en valeur des ressources humaines est un élément fondamental du développement global d'une nation. Conscient de ce fait, le Japon attache depuis longtemps une très grande importance à la mise en valeur des ressources humaines et accorde la priorité à la coopération technique en tant qu'élément central de cette entreprise.

Ce sujet a été également discuté dans le contexte de la coopération pacifique à la Conférence post-ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) avec les partenaires au dialogue, à laquelle le Japon a activement participé. Je suis heureux de pouvoir vous dire qu'un accord a été conclu à la réunion de cette année sur le Programme d'action immédiate pour la coopération entre les pays de l'ANASE et du Pacifique dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines. Le Japon a l'intention de jouer un rôle actif dans la mise en oeuvre de ce programme de l'ANASE.

Le Japon qui préconise depuis longtemps la mise en valeur des ressources humaines par l'intermédiaire des Nations Unies se félicite du fait que le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres programmes accordent une plus grande priorité à ce domaine.

Outre le fait que le Japon continue de coopérer aux efforts de développement des pays insulaires du Pacifique Sud, le Japon a l'intention d'intensifier ses relations amicales et de coopération avec ces pays.

Le problème Nord-Sud demeure une question importante pour la communauté internationale. Cependant, nous voyons un signe d'espoir pour l'avenir dans l'effort mondial déployé pour appuyer l'Afrique, où la communauté internationale a été véritablement unie. Je crois que le Nord et le Sud doivent coopérer et coordonner leurs efforts et que des efforts concertés entre les gouvernements et les secteurs privés des pays donateurs doivent être encouragés. Je suis convaincu que de tels efforts contribueront grandement à résoudre le problème Nord-Sud.

Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, j'ai parlé de la détermination du Japon de poursuivre une diplomatie novatrice en réponse aux attentes de la communauté internationale. Examinant ce qui s'est passé au cours de l'année écoulée, je suis parfaitement conscient de la nécessité de redoubler d'efforts dans ce sens. Les temps changent rapidement et le nombre de situations qui ne se prêtent pas aux méthodes, aux moyens et aux technologies traditionnels ne cesse d'augmenter. Qu'il s'agisse du maintien de la paix internationale,

M. Abe (Japon)

de l'expansion des échanges entre pays et peuples ou de la mise en oeuvre de la coopération économique et technique, nous avons besoin d'idées et de méthodes nouvelles. Le siècle prochain exige que l'humanité puise dans son potentiel infini et trouve une nouvelle sagesse pour demain.

Au moment où les Nations Unies célèbrent leur quarantième anniversaire, nous devrions rappeler la catastrophe mondiale qui est à l'origine de la création de l'Organisation et nous consacrer à nouveau à la cause de la paix mondiale.

M. ELLEMANN-JENSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord de présenter à l'ambassadeur de Pinies mes sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale. Je tiens à l'assurer de la pleine coopération de la délégation danoise dans l'accomplissement de son importante tâche.

Je voudrais maintenant dire à quel point mon pays a été ému à la nouvelle du tremblement de terre à Mexico qui a fait tant de victimes. Les tragiques événements provoqués par les tremblements de terre doivent susciter la sympathie de la communauté internationale; aussi suis-je heureux que l'Assemblée générale ait adopté ce matin par consensus un appel à l'aide internationale au Mexique. Je peux assurer tous les Membres de l'Assemblée que mon pays est prêt à aider le Mexique.

Un anniversaire est souvent l'occasion d'établir un bilan. La session qui marque le quarantième anniversaire des Nations Unies ne fera pas exception. La célébration de cet anniversaire en octobre fournira une occasion plus appropriée d'examiner les réalisations de l'Organisation au cours de ces quarante dernières années et de nous tourner vers l'avenir pour voir ce qui devrait être fait afin d'améliorer et de renforcer les Nations Unies dans les années à venir. Par conséquent, je ne ferai pas un discours traditionnel d'anniversaire aujourd'hui.

Il me semble plutôt que l'objectif principal de ce débat général est d'offrir une bonne occasion chaque année d'examiner l'état des affaires mondiales tant du point de vue politique que du point de vue de la situation économique internationale.

L'Assemblée générale nous aide à nous souvenir de la complexité des problèmes que connaît l'humanité. Pour un pays comme le Danemark ces problèmes se posent d'abord et avant tout dans la perspective de notre propre sécurité compte tenu des relations globales entre l'Est et l'Ouest.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Lorsqu'on les compare à la situation qui existait l'année dernière, les relations Est-Ouest permettent d'être aujourd'hui peut-être légèrement plus optimistes. Après tout, un certain dialogue a été repris entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Comme d'autres, le Danemark attend la réunion au sommet de novembre avec espoir, mais également avec une certaine appréhension, craignant que ce sommet ne puisse donner l'impulsion nécessaire à un processus soutenu de dialogue et d'instauration de la confiance. Si on dialogue dans le seul but d'être vu en train de parler - ou même d'avoir des mots - avec l'interlocuteur, il est évident qu'aucune solution viable ne s'en suivra. A la table des négociations, il faut une véritable volonté de faire des concessions, d'accepter des compromis et de coopérer; il ne suffit pas de déclarer publiquement qu'on va le faire.

Personne ne peut méconnaître l'importance toute particulière des négociations sur le contrôle des armements, à la fois comme contribution essentielle au dialogue actuel et comme moyen de promouvoir la stabilité. Les négociations sur le contrôle des armements sont également importantes en tant que processus, et les accords ou arrangements déjà conclus devraient être respectés afin de permettre de futurs progrès.

En outre, le dialogue Est-Ouest peut avoir un fondement plus large englobant tous les aspects des relations Est-Ouest. Les pays petits ou moyens devraient également contribuer à l'instauration d'une plus grande confiance entre l'Est et l'Ouest ou tout au moins à une réduction de la méfiance afin d'assurer une coopération plus large. A cet égard, la récente célébration du dixième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki a mis en relief le rôle du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en tant que base d'un dialogue élargi entre l'Est et l'Ouest en Europe.

Juste avant que l'Assemblée ne procède à l'examen des projets de résolution sur le désarmement au cours de la session de l'année dernière, le Secrétaire générale a émis un jugement sobre et réfléchi. En conclusion, il disait :

"Beaucoup a été dit en faveur du désarmement. Nous sommes tous conscients des objectifs tels que soulignés dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Seules les décisions politiques des gouvernements peuvent aboutir à la réalisation de ces objectifs..."

(A/39/PV.96, p. 116)

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Le Secrétaire général visait le coeur du problème, la volonté politique indispensable des gouvernements, et mon gouvernement souscrit pleinement à ce qu'il a dit. Le désarmement n'est ni réalisé ni mis en oeuvre appliqué par le biais de résolutions et ne deviendra réalité que par des décisions politiques.

La Commission des Nations Unies pour le désarmement a tenu sa réunion annuelle il y a quelques mois. Cette session est un triste exemple de ce à quoi peut conduire une absence. Le Gouvernement du Danemark regrette vivement que l'on n'ait pu parvenir à aucune recommandation concrète et qu'il n'y ait eu que peu de progrès accompli, si tant est qu'il y en ait eu.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

D'un autre côté, un certain progrès, bien que modeste, a été enregistré cette année à la Conférence du désarmement de Genève. L'accord visant à créer un comité spécial de l'espace extra-atmosphérique et les négociations en cours sur une interdiction des armes chimiques sont des exemples de mesures dans la bonne direction.

Une des expériences les plus positives enregistrées l'an passé a été la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération qui vient de s'achever. La Conférence s'est déroulée dans un esprit de volonté générale d'aboutir à un consensus, en dépit des divergences d'opinions. Nous espérons que la bonne disposition manifestée par toutes les parties, prêtes à concilier leurs points de vue pour arriver à un terrain d'entente, fera sentir ses effets dans d'autres instances.

Le débat et la Déclaration finale ont confirmé le ferme engagement des 130 Etats membres à l'égard du régime de non-prolifération. Le Traité sur la non-prolifération est une mesure importante en matière de renforcement de la sécurité internationale, aussi bien au profit des Etats qui ne sont pas parties au Traité. Compte tenu des importantes réalisations de la Conférence de Genève, nous prions instamment ces Etats d'envisager à présent d'adhérer au Traité.

Le désarmement nucléaire demeure une question de la plus haute priorité. Cependant, les armes classiques et la course aux armements classiques sont aussi un sujet de profonde préoccupation. Le rapport du Secrétaire général, qui contient les vues des Etats Membres sur l'étude entreprise à l'initiative de mon pays sur le désarmement classique, a montré que cette préoccupation est partagée par un grand nombre de pays. Le Gouvernement danois espère qu'à l'avenir également, les Nations Unies accorderont à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

Au Moyen-Orient, la guerre, la violence et la terreur règnent. Les forts comme les faibles recourent à la guerre aveugle, à la cruauté et au meurtre. Les efforts de maintien de la paix ont fait d'innocentes victimes et se sont en fin de compte soldés par un échec. Les efforts de médiation ont échoué. Pis encore, où est cette lueur capable de faire naître l'espoir qu'un revirement de la situation est encore possible? Ainsi, chacun a échoué et chacun doit essayer de mieux faire. La responsabilité principale en la matière et l'occasion qu'il convient de saisir sont l'affaire des parties elles-mêmes. Mais les autres peuvent fournir leur aide. Nous tous, dans cette Organisation, avons la responsabilité d'oeuvrer en faveur de la raison, de la modération, de la bonne volonté et de la justice.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Nous devons faire preuve d'esprit constructif. Si nous fondons nos efforts sur des évaluations peu fiables et de parti pris, nous échouons. Si nous choisissons des positions pharisaïques et un langage haineux, nous échouons également.

En partant du principe selon lequel personne n'a jamais entièrement raison ni entièrement tort, nous devrions, dans cette Organisation, appuyer avec prudence et persévérance ceux qui, dans ces régions troublées, recherchent la paix et non ceux qui recherchent la victoire.

La situation au Liban est une tragédie humaine qui a atteint le stade de l'anarchie. Le Gouvernement danois souhaite voir le Liban relevé, indépendant, souverain et uni. Nous lançons un appel à toutes les parties concernées au Liban pour qu'elles réalisent de toute urgence la réconciliation nationale indispensable.

Mon gouvernement demande instamment qu'on permette à la FINUL de faire le travail qui lui a été confié par les Nations Unies, afin d'aider le Gouvernement libanais à contrôler la région frontalière libanaise et d'assurer la sécurité des deux côtés de cette frontière.

La position du Gouvernement danois sur le conflit arabo-israélien et le problème palestinien notamment est bien connue. Les efforts actuellement déployés pour amener les parties concernées à négocier directement méritent d'aboutir. Nous demandons à toutes les parties - de la région et d'ailleurs - de ne rien faire qui puisse nuire à ces efforts, qui renferment des perspectives de paix et de sécurité pour tous les Etats et de justice pour tous les peuples.

Pour ce qui est du conflit entre l'Iran et l'Iraq, le Danemark s'en tient à une stricte impartialité, mais reste strictement opposé à la poursuite de cette guerre sanglante. Nous condamnons toute violation des Conventions de Genève; nous condamnons en particulier l'emploi des armes chimiques et les attaques aériennes aveugles contre des civils.

Le Gouvernement danois demande aux deux parties de régler leurs différends par des moyens pacifiques et par la négociation. Il rend hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général pour parvenir à une désescalade de la guerre et amener les parties à négocier.

Les malheurs qui s'abattent sur le continent africain méritent notre plus profonde compassion. La sécheresse et autres catastrophes naturelles ont ravagé la majeure partie des pays africains, entraînant dans leur sillage des souffrances indicibles, des privations et la mort pour les peuples de ces pays.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Grâce aux efforts de secours déployés avec succès à l'échelle internationale, les pires épreuves causées par ces catastrophes naturelles ont pu, du moins dans une certaine mesure, être soulagées. La sécheresse semble également prendre fin dans de nombreuses parties de l'Afrique. Cependant, il faudra des années avant que les pays affectés se remettent complètement des effets de la sécheresse.

La situation en Afrique du Sud, toutefois, ne fait que se détériorer. La catastrophe d'origine humaine connue sous le nom d'apartheid continue d'y faire sentir ses effets. Le régime de Pretoria recourt à des moyens de plus en plus extrêmes et brutaux pour opprimer la majorité. L'état d'urgence décrété le 20 juillet dernier n'a fait qu'aggraver les choses.

Jusqu'à présent, le Gouvernement sud-africain semble avoir été incapable de comprendre qu'une répression accrue ne brisera pas la volonté des opprimés mais ne fera que renforcer leur résistance. Rien n'indique non plus qu'il soit disposé à procéder à des réformes fondamentales en Afrique du Sud susceptibles de conduire à l'abolition du système d'apartheid et à l'octroi de droits civils et politiques à la majorité noire. Le discours prononcé par le président Botha le 15 août est un nouvel exemple de l'indifférence et de l'intransigeance à l'égard des demandes de changement présentées avec une insistance croissante à la fois en Afrique du Sud même et en dehors de celle-ci.

Le régime de Pretoria doit comprendre, avant qu'il ne soit trop tard, qu'il lui faut dialoguer avec les représentants authentiques des groupes de la population non blanche, avec l'objectif clairement défini d'assurer le droit à une représentation adéquate aux Sud-Africains noirs au plan national. Aucun règlement juste et durable ne pourra être intervenir en Afrique du Sud s'il ne repose pas sur l'élimination totale du système d'apartheid et l'instauration d'une société libre, unie et démocratique en Afrique du Sud.

Le Gouvernement danois est fermement d'avis que la pression internationale exercée sur le Gouvernement sud-africain doit être accrue et s'exercer de manière plus efficace, afin d'éliminer complètement le système d'apartheid. Le Danemark appuie l'imposition de sanctions économiques obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. L'absence de consensus en la matière au sein des membres du Conseil de sécurité ne devrait cependant pas empêcher des pays ou des groupes de pays d'appliquer leurs propres mesures contre l'Afrique du Sud.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Afin d'exercer une pression économique efficace sur le régime d'apartheid, des mesures internationales concertées adoptées par le Conseil de sécurité ou par un large groupe de pays, y compris les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, seront nécessaires. Mais toute une gamme de mesures diverses appliquées à titre individuel par des pays, ou même par des particuliers, des organisations ou des sociétés, peuvent exercer une pression politique significative et constituer un avertissement. Il convient donc de voir dans chaque mesure prise individuellement une contribution à l'effort commun.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Unilatéralement ainsi qu'avec les pays nordiques et les partenaires de la Communauté européenne, le Danemark applique déjà depuis sept ans un certain nombre de mesures concrètes visant à réduire nos relations économiques et autres avec l'Afrique du Sud. Le Gouvernement danois prie instamment les autres pays de faire de même. L'application des mesures volontaires recommandées par la résolution 569 (1985) du Conseil de sécurité serait une bonne façon d'opérer.

Tout retard dans le démantèlement du système d'apartheid réduirait les possibilités de solution pacifique du conflit d'Afrique du Sud et accroîtrait les risques d'un conflit encore plus grave et généralisé.

Le conflit interne en Afrique du Sud a eu des conséquences négatives sur les efforts visant à conduire la Namibie à l'indépendance. Les négociations qui se poursuivaient depuis tant d'années sont au point mort. Le Gouvernement danois reste persuadé qu'il n'y a qu'une solution internationale acceptable de la question de la Namibie : l'application du Plan des Nations Unies pour le passage de la Namibie à l'indépendance, en se fondant sur la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Il espère sincèrement que des progrès vers un tel règlement seront encore possibles par la poursuite d'un dialogue qui, par le passé, a donné des résultats prometteurs.

La communauté internationale est profondément préoccupée de la situation en Afghanistan. Ce malheureux pays bien est devenu pour le monde un symbole de courage, de dévouement et de détermination de la part d'une nation traditionnellement neutre et non-alignée, luttant pour recouvrer sa liberté contre une occupation militaire brutale croissante. Nous lançons un appel à la puissance occupante afin qu'elle permette aux organisations de secours humanitaires reconnues à l'échelle internationale d'assister les millions de personnes qui, en Afghanistan, sont les victimes innocentes de cette situation.

Nous rendons hommage au Secrétaire général et à son représentant spécial pour leurs efforts inlassables en faveur d'un règlement politique conformément aux résolutions des Nations Unies demandant le retrait de toutes les troupes étrangères, la cessation des violations de l'intégrité territoriale du Pakistan, qui ont augmenté ces derniers temps, et le retour des réfugiés dans leur patrie, en toute sécurité et dans l'honneur.

La communauté internationale est également très inquiète devant la situation au Kampuchea, qui ressemble à celle de l'Afghanistan. Mon gouvernement lance

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

un appel à toutes les parties afin qu'elles travaillent activement à un règlement négocié, juste et durable conformément aux résolutions des Nations Unies. Nous nous félicitons des propositions de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est asiatique (ANASE), en vue de pourparlers indirects. Cependant, une souplesse et une véritable volonté de résoudre les différends à la table des négociations sont nécessaires de la part de toutes les parties si l'occupation doit s'achever et si le peuple kampuchéen doit être en mesure de décider de son propre destin.

Mon gouvernement se félicite de l'ouverture de pourparlers directs entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et nous espérons que le dialogue établi permettra de contribuer grandement à la paix sur la péninsule coréenne, où la division d'une nation pourrait cesser, conformément à la volonté librement exprimée du peuple.

Les événements d'Amérique centrale durant l'année écoulée ont montré combien il est difficile de trouver des solutions pacifiques à long terme aux problèmes complexes de cette région. Malgré tous les revers, les quatre pays membres du Groupe de Contadora ont poursuivi leurs efforts inlassables en faveur de la paix. Au nom du Gouvernement danois, je voudrais rendre hommage à leur persévérance.

Mon gouvernement est fermement convaincu qu'il n'y a pas d'autres solutions que le processus de paix de Contadora. Il doit être pleinement appuyé. Nous prions les gouvernements d'Amérique centrale de respecter et d'appliquer les principes consacrés dans la Déclaration d'objectifs adoptée dans le cadre du Contadora en septembre 1983. Tous les gouvernements doivent s'abstenir d'actes allant à l'encontre des principes du droit international.

A cet égard, je peux m'associer pleinement à ce qu'a déclaré le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg au nom de 10 membres de la Communauté européenne.

Le Gouvernement danois est grandement encouragé par le résultat heureux de la troisième Conférence mondiale de la femme à Nairobi, marquant la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Le consensus réalisé à Nairobi sur le document de fond concernant une stratégie à long terme est une source de satisfaction et d'inspiration pour les 153 Etats qui y ont participé. Nous devons maintenant respecter les engagements pris à Nairobi grâce à un suivi résolu de la Conférence.

Les conclusions de Nairobi font partie intégrante de l'ensemble impressionnant de normes internationales relatives aux droits de l'homme mis au point par cette Organisation et d'autres instances internationales, en particulier au cours des 20 dernières années. Cependant, il est tragique que le consensus universel sur ces normes ne corresponde pas à un respect universel similaire pour les normes régissant les liens entre Etats.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Ceux qui exercent leurs droits de l'homme fondamentaux internationalement reconnus et ceux qui oeuvrent à la protection des droits de l'homme des autres sont souvent les premiers brimés. Malheureusement, les êtres humains sont souvent persécutés pour peu de choses, voire sans raison. Le respect du droit de connaître ses droits et d'agir en conséquence est une condition indispensable à la réalisation des droits de l'homme.

La volonté de coopérer pleinement avec les institutions internationales mises en place pour sauvegarder les droits de l'homme est une autre condition préalable à la réalisation internationale des normes des droits de l'homme. Cependant, de temps à autre, des Etats ont refusé de coopérer avec la communauté internationale. Il est de la responsabilité des gouvernements de respecter et d'assurer la réalisation des droits de l'homme. Heureusement, d'autres partagent notre préoccupation pour les droits de l'homme. Sans les activités des personnes et des organisations humanitaires privées, l'effort international pour encourager et protéger les droits de l'homme manquerait beaucoup de fond. Elles méritent notre respect et notre appui.

La situation économique internationale reste caractérisée par des éléments transitoires. Dans bien des pays industrialisés, la reprise économique vigoureuse en 1983 et, plus encore, de 1984, n'a pas encore trouvé un niveau qui puisse être maintenu à moyen terme.

Des efforts soutenus doivent être déployés afin d'élargir la reprise et d'encourager le développement économique dans le tiers monde. Le rôle à cet égard d'un système commercial international véritablement ouvert est d'une importance primordiale. La responsabilité de faire en sorte que ce système ne succombe pas à des contraintes inhérentes à ce phénomène de transition doit être une responsabilité commune. Les réductions à venir des taux d'intérêts à l'échelle internationale et un plus grand degré de stabilité dans les taux de change sont également des objectifs importants.

Toutefois, si les pays en développement veulent tirer pleinement avantage de la reprise économique, leurs propres politiques économiques prennent une importance cruciale. De nombreux gouvernements ont déjà pris des mesures pour procéder aux ajustements indispensables et difficiles dans les conditions économiques que connaissent leur pays. De tels efforts visant à mobiliser davantage et à redistribuer les ressources nationales pour le développement et devraient bien sûr se poursuivre. Mais ils ne peuvent aboutir que s'ils s'accompagnent d'un appui déterminé de la communauté internationale.

M. Ellemann-Jensen Danemark)

Les courants d'échanges privilégiés demeurent de la plus haute importance pour les pays en développement, notamment pour les plus pauvres et les moins avancés d'entre eux. L'amélioration de la situation économique mondiale a été inégale mais la reprise maintenant en cours dans le monde industrialisé devrait accroître les possibilités d'aide publique au développement dans les années à venir. Des efforts considérables doivent être entrepris par les pays industrialisés pour atteindre les objectifs de l'aide fixés par la communauté internationale.

Le Danemark reste disposé à apporter sa contribution à l'aide au développement. Au printemps 1985, le Parlement danois a adopté une résolution en vue d'atteindre le 1 p. 100 fixé pour l'aide publique au développement en 1992. Cette année, l'aide au développement du Danemark passera de 0,77 p. 100 à 0,82 p. 100 du produit national brut.

Comme par le passé, la plus grande partie de l'aide danoise au développement est allouée aux pays les plus pauvres. La tendance troublante, qui se manifeste en ce moment, d'une diminution de la part de l'aide que reçoivent ces pays doit être rapidement inversée. Le Gouvernement danois espère sincèrement que l'examen à moyen terme du nouveau programme d'action de fond pour les pays les moins avancés, qui doit être entamé dans quelques jours, conduira à un engagement renouvelé des donateurs pour accroître de façon conséquente leur aide aux pays les moins avancés.

Dans l'Afrique sud-saharienne, il est certain que le besoin pressant de secours d'urgence persistera encore quelque temps. Mais la solidarité avec les millions de personnes qui souffrent aujourd'hui ne doit pas détourner l'attention ni les fonds des besoins de développement à long terme des pays africains. L'aide d'urgence et l'aide au développement doivent être étroitement liées si l'on veut sortir de ce cercle vicieux.

Les institutions de développement multilatérales jouent un rôle indispensable pour offrir l'aide nécessaire aux pays en développement. Il est donc extrêmement important d'assurer un courant de capitaux stable à ces organisations. Eroder leurs budgets en réduisant les contributions, que ce soit progressivement ou de façon brusque et soudaine, affecterait gravement les perspectives de développement du tiers monde.

La survie du Fonds international de développement agricole (FIDA) est menacée par l'absence d'accord entre groupes donateurs sur les principes d'une reconstitution des ressources. Ce fonds s'est avéré très précieux pour la recherche de nouvelles idées, de nouveaux principes et de nouvelles démarches en

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

vue d'aider les régions pauvres rurales des pays en développement. Faisons un effort important pour régler rapidement les désaccords afin que le Fonds international de développement agricole (FIDA) puisse poursuivre ses louables travaux.

Etant l'un des plus importants contributeurs au Programme des Nations Unies pour le développement, le Danemark a constaté avec une satisfaction toute particulière que des mesures ont été prises lors du dernier conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue d'améliorer la qualité de ses travaux et de renforcer son efficacité. Nous espérons que cela encouragera un appui accru de la part de ces donateurs dont la contribution, à l'heure actuelle, ne répond pas à ce que l'on attend d'eux.

Améliorer la situation sanitaire est l'une des tâches importantes du Programme des Nations Unies pour le développement. Conformément aux résolutions adoptées par cette Assemblée en 1976 et 1982, les enfants ont été le groupe-cible s'agissant des programmes de vaccinations en vue d'éliminer d'ici à 1990 les six maladies les plus contagieuses. Il semble tout à fait approprié qu'à cette session du quarantième anniversaire nous confirmions solennellement notre engagement à prendre toutes les mesures indispensables en vue d'atteindre cet objectif.

Dans mes remarques liminaires, je soulignais que la commémoration de l'anniversaire du mois d'octobre serait une bonne occasion à la fois pour établir un bilan et envisager les perspectives d'avenir.

Le thème choisi pour le quarantième anniversaire des Nations Unies : "Les Nations Unies pour un monde meilleur", recouvre ces deux aspects : le bilan et, en particulier, les perspectives d'avenir, et ce à juste titre. Tout en convenant qu'en dépit des efforts des Nations Unies, le monde n'est pas parfait, il est heureusement encore temps pour nous tous de prendre un nouvel engagement - comme le Secrétaire général nous y a instamment priés à maintes reprises - envers les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et de donner aux Nations Unies la place prioritaire qu'elles méritent afin de leur permettre de réaliser leur vaste potentiel.

M. PALMER (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Je dois commencer par exprimer la profonde tristesse du peuple néo-zélandais devant le terrible tremblement de terre survenu au Mexique. Nos pensées vont au peuple mexicain. La Nouvelle-Zélande a été souvent victime de tremblements de terre et nous savons quels dégâts ils peuvent causer.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

C'est pour moi un privilège et un plaisir de prendre la parole devant cette Assemblée, que l'ambassadeur de Piniés préside. Je suis venu pour la première fois aux Nations Unies comme étudiant dans les années 60. L'ambassadeur de Piniés était déjà fort connu ici depuis plusieurs années et il est tout à fait opportun qu'il ait été élu aux fonctions les plus élevées de l'Assemblée. Je l'en félicite et lui donne l'assurance de l'appui total de ma délégation dans les efforts qu'il déploie pour faire de cette quarantième session une session mémorable et fructueuse.

Alors que nous célébrons le quarantième anniversaire des Nations Unies, nous devons tous réfléchir aux aspirations et aux objectifs poursuivis avec tant d'énergie et de confiance quand la Charte de l'Organisation a été élaborée. Pour un représentant de la Nouvelle-Zélande, il est naturel de rappeler avec fierté que notre Premier Ministre d'alors, le très honorable Peter Fraser, avait contribué à ce processus initial avec un grand talent diplomatique. Aujourd'hui, je tiens tout particulièrement à lui rendre hommage et à rappeler le rôle prépondérant qu'il a joué pour assurer les droits des petits pays à la protection maximale, aux termes de la Charte, contre les vicissitudes de la vie internationale à la suite de deux guerres mondiales.

Aujourd'hui, 40 ans après, ce problème est tout aussi grave. Mon gouvernement, par une ironie du sort, se retrouve à cette tribune, avec le même souci d'assurer que, dans des circonstances difficiles, les droits souverains d'un petit Etat soient maintenus devant les pressions de plus en plus complexes qui émanent de pays plus grands au sein de la communauté internationale.

Mon gouvernement continue de déplorer que depuis 40 ans que les Nations Unies existent l'arme nucléaire continue de faire peser sur le monde sa sinistre menace. La terrible ombre atomique plane sur nos travaux tout autant qu'en 1945.

Je ne dis là rien de banal. Le développement continu de cette arme, depuis que notre Organisation existe, est parvenu à déformer le tissu de la vie internationale. Notre propre expérience nous montre qu'elle conditionne les libertés souveraines qui, en 1945, nous semblaient assurées une fois pour toutes. Le moins que l'on puisse dire est qu'alors que se poursuivent les politiques du pouvoir, elle porte atteinte aux normes de la moralité et de la conduite internationales.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

Dans un tel climat politique, il est naturel que les pays plus petits puissent compter sur les possibilités d'assistance collective que la Charte préconise. En fait? il est tout à fait à l'avantage de l'Organisation des Nations Unies que chaque pays apporte sa contribution à l'objectif recherché pour la partie du monde à laquelle il appartient. Depuis quelques années, dans notre région du monde - le Pacifique Sud -, se fait jour une prise de conscience croissante du fait que les rivalités entre les grandes puissances pourraient commencer à s'étendre à notre région. Le fait est, toutefois, que les conditions stratégiques du Pacifique sud ne sont pas semblables à celles de l'hémisphère nord. Le Pacifique sud, jusqu'ici, n'a pas non plus été le théâtre de l'affrontement entre grandes puissances. Il doit toujours en être ainsi, et notre propre sécurité l'exige.

C'est dans ce contexte que les pays de la région ont agi. Nous avons mis en oeuvre les meilleures mesures pratiques de contrôle concerté des armements dont nous disposons pour nous prémunir contre la mise en place d'armes nucléaires dans notre région. Comme cela été annoncé au début de cette année, le Forum du Pacifique sud a entériné et ouvert à la signature le 6 août, jour anniversaire d'Hiroshima, un Traité établissant la deuxième zone exempte d'armes nucléaires du monde dans une zone habitée en permanence. Le Traité faisant du Pacifique sud une zone exempte d'armes nucléaires reflète, sans ambiguïté aucune, les sentiments profondément antinucléaires de nos peuples ainsi que leur désir de vivre dans la paix et l'indépendance et de diriger leurs propres affaires conformément à leurs propres vœux.

Pour leur tranquillité d'esprit, il est indispensable que des explosifs nucléaires ne soient ni utilisés, ni essayés ni stationnés dans le Pacifique sud et que les activités des pays du Pacifique sud elles-mêmes soient menées dans le respect absolu des objectifs des mesures internationales applicables telles que le Traité sur la non-prolifération.

A cette fin, toutes les parties au Traité faisant du Pacifique sud une zone exempte d'armes nucléaires s'engagent à ne pas traiter, à ne pas manufacturer et à ne pas acquérir des engins explosifs nucléaires où que ce soit et à ne pas permettre que ces engins soient installés sur leur territoire. Ils se sont également engagés à empêcher le détournement de matières fissiles à des fins non pacifiques et à ne pas déverser des déchets radioactifs en mer de cette zone.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

En vertu de ce traité, les pays du Pacifique sud se réservent le droit souverain absolu de décider eux-mêmes, conformément à l'appui qu'ils apportent à ces objectifs, de leurs droits à la sécurité et de questions telles que l'accès à leurs ports et à leurs aéroports par des vaisseaux et des aéronefs d'autres pays. Le Traité n'est donc pas une quelconque tentative dissimulée visant à saper les alliances militaires existantes. C'est un effort résolu en vue d'assurer que le Pacifique sud ne soit pas déchiré par les tensions qui ont dévasté de nombreuses autres parties du monde.

Au sud, la zone borde la région qui fait l'objet d'un autre accord beaucoup plus ancien - le Traité de l'Antarctique. Nous apprécions ce traité non seulement parce qu'il établit une zone démilitarisée exempte d'armes nucléaires pour l'Antarctique, mais aussi parce que, depuis 25 ans, il garantit efficacement la stabilité de la région située au sud de la Nouvelle-Zélande. Il demeure la seule garantie possible que cette région continuera d'être à l'abri de la rivalité et des conflits internationaux.

A l'est, la nouvelle zone borde la région visée par le Traité de Tlatelolco. Si l'on joint les zones visées par ce traité et par le Traité de l'Antarctique à la vaste zone couverte par le nouveau Traité, on se rend compte qu'une vaste partie de l'hémisphère sud a déclaré sa détermination d'être exempte d'armes nucléaires. Comme l'a déclaré le Premier Ministre de mon pays l'an dernier à l'Assemblée générale :

"Une telle initiative représente, je crois, un progrès important pour la région. Certes, nous savons qu'elle ne nous épargnera pas les conséquences d'une guerre nucléaire, mais, lorsque ce traité sera mis en vigueur, il permettra de renforcer considérablement les mesures régionales et mondiales existantes, en vue d'empêcher la dissémination des armes nucléaires."

(A/39/PV.7, p. 11)

Aujourd'hui, en 1985, dans la conclusion du Traité - qui entrera en vigueur en temps opportun -, nous voyons une contribution appropriée à la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation.

Je devrais ajouter que les pays du Forum du Pacifique sud espèrent que les cinq Etats nucléaires signeront, après consultations, les protocoles relatifs à ce traité. Ils accepteraient donc de ne pas utiliser, et de ne pas menacer d'utiliser, des engins explosifs nucléaires contre un pays ou un territoire quelconque de la zone. Ils s'engageraient également à ne pas faire des essais d'engins nucléaires dans la zone.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

En cette Année anniversaire des Nations Unies, il est douloureux d'avoir à rappeler une fois de plus que l'un des Etats dotés d'armes nucléaires continue ses essais d'explosifs nucléaires dans le Pacifique sud contre la volonté manifeste et depuis longtemps affirmée de tous les pays de la région de voir cesser cette activité.

Du fait de ces essais nucléaires, les événements dans la région ont, cette année, pris un nouveau tournant, que je dois porter l'attention de l'Assemblée en raison de sa gravité.

Dans le passé, les délits d'inspiration politique et le terrorisme sont restés presque inconnus en Nouvelle-Zélande. Mais les choses ont changé à la suite d'un incident survenu en juillet dernier, lors duquel le navire Rainbow Warrior de Greenpeace, ancré à Auckland, en Nouvelle-Zélande, a été coulé par une bombe, qui a tué un membre de l'équipage. Les circonstances indiquaient qu'il s'agissait d'un acte de terrorisme international. On savait que le navire devait se rendre en Polynésie française pour protester contre la poursuite des explosions nucléaires dans l'atoll de Mururoa. L'incident a retenu l'attention internationale, et le Gouvernement néo-zélandais a fait savoir qu'il entendait bien demander des comptes aux responsables de cet acte scandaleux. Une vaste enquête menée par la police néo-zélandaise se poursuit. En Nouvelle-Zélande, deux ressortissants français ont été arrêtés et accusés de meurtre, d'incendie criminel et de conspiration. Ils devront comparaître en novembre prochain devant les tribunaux néo-zélandais.

Je ne parlerai pas en détail de ce triste incident. Je me contenterai de noter qu'après les dernières enquêtes du Gouvernement français lui-même, le Premier Ministre français, dans une déclaration publique, vient de reconnaître que des agents des Services secrets français, agissant sur ordre, avaient en effet coulé le Rainbow Warrior. Il avait déjà été établi que, pour surveiller la flotte de Greenpeace, des éléments des forces militaires françaises avaient été délibérément introduits en Nouvelle-Zélande, sur ordre de leur gouvernement, sans l'autorisation du Gouvernement néo-zélandais et en dérogation à notre souveraineté.

Les petits Etats doivent compter sur le droit international et sur la protection que la communauté internationale peut leur donner, par l'intermédiaire des Nations Unies, dans des circonstances aussi graves.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

Les enquêtes sur l'incident du Rainbow Warrior se poursuivent, et le Gouvernement néo-zélandais est désireux que les relations traditionnellement bonnes et très appréciées qu'il entretient avec le Gouvernement français se poursuivent. Et je dois noter que, dans l'intérêt de nos relations avec la France, le Gouvernement néo-zélandais a adressé, le 6 septembre dernier, une communication formelle au Gouvernement français.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

Dans ce message, la Nouvelle-Zélande réservait sa position de droit et ses droits d'agir en vertu du droit international, conformément à la Charte des Nations Unies, en ce qui concerne les questions découlant de ce malheureux incident. Nous avons clairement fait connaître notre position dans le cas de cette affaire qui implique visiblement la responsabilité du Gouvernement français. Il est évident que mon gouvernement espère que la dernière déclaration du Premier Ministre français fournira une base pour la solution du différend qui existe entre les deux gouvernements à la suite de cette affaire. Je suis heureux de dire à cette Assemblée que pas plus tard qu'hier, j'ai rencontré le ministre français des relations extérieures, M. Dumas, au siège de la Mission néo-zélandaise auprès des Nations Unies. Nous avons commencé à discuter d'éventuels moyens de résoudre les problèmes découlant de l'incident du Rainbow Warrior. Nous avons convenu de nous réunir à nouveau au cours des prochains jours.

En raison de leur vulnérabilité, les petits Etats ont souvent l'impression qu'ils devraient prendre des mesures additionnelles pour préserver les droits que leur confère la Charte. Dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, un certain nombre de pays, dont la Nouvelle-Zélande, conformément à l'esprit de la Charte, ont conclu des traités d'alliance pour leur défense. Ceci ne signifiait pas, cependant, que des pays comme la Nouvelle-Zélande avaient renoncé à leur droit de penser pour eux-mêmes ou avaient abandonné aucun de leurs principaux droits souverains. Telle n'était pas leur intention.

La Nouvelle-Zélande, par exemple, en tant qu'adhérente au Traité de non-prolifération, a renoncé par avance à la possession des armes nucléaires. Nous avons également déclaré, sans ambiguïté, que nous ne souhaitons qu'aucun pays ne vienne jamais défendre la Nouvelle-Zélande avec des armes nucléaires. En bref, mon gouvernement ne recherche pas à participer à des calculs qui impliqueraient l'accumulation d'armes nucléaires. Nous n'aurons pas d'armes nucléaires sur notre territoire. Nous ne permettrons pas que l'on en introduise. Les bateaux qui auraient un armement nucléaire n'entreront pas dans les ports néo-zélandais.

Ainsi qu'il ressort clairement de ce que j'ai déjà dit à propos du Traité faisant du Pacifique Sud une zone exempte d'armes nucléaires, la position que nous avons adoptée est tout d'abord une position de principe mais nous l'avons prise également parce que le Pacifique Sud n'a pas besoin d'une accumulation d'armes nucléaires, ou vice-versa.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

La position que nous avons adoptée est absolument conforme avec l'appartenance active de la Nouvelle-Zélande à la communauté occidentale. Nous voyons notre participation à cette communauté, notre association avec nos amis et voisins du Pacifique Sud et notre appui à cette organisation mondiale, comme autant de facteurs qui contribuent à renforcer la paix dans notre partie du monde.

D'un point de vue pratique, l'effet de la réévaluation de nos intérêts que nous avons entreprise aboutira en une nouvelle concentration des efforts de la Nouvelle-Zélande dans notre voisinage immédiat. Ceci suppose une expansion de l'activité politique, économique et de défense de la Nouvelle-Zélande dans la région du Pacifique-Sud et l'affirmation d'un rôle de plus en plus actif. Cette nouvelle approche régionale renforcée devrait fournir la base à une relation continue, solide et stable avec l'Australie et les Etats-Unis, fondée sur une définition claire des intérêts de la Nouvelle-Zélande et une politique d'autonomie.

Les événements de ces dernières années nous amènent à nous demander si à force de répéter, depuis 40 ans, les idéaux de la Charte des Nations Unies, nous n'en sommes pas venus à nous installer dans un confort facile, une sorte de contentement, contre lequel il conviendrait, à l'avenir, d'être sur ses gardes. Même les Etats qui ont eux-mêmes engendré les grandes révolutions nationales, bases d'inspiration de la Société des nations et de notre Charte, n'ont que très imparfaitement reconnu dans la pratique toutes les conséquences de l'existence de ces Etats nouvellement indépendants et les droits démocratiques que ces Etats sont parfaitement justifiés de voir maintenus et protégés.

J'espère que la région de notre océan ne sera pas vulnérable de ce point de vue. Elle n'a pas de raison de l'être; et elle s'est déjà organisée, de manière régionale, pour faire entendre sa propre voix sur le plan international.

Ici, le crédit en revient aux Nations Unies qui ont soutenu la marée de décolonisation qui a changé de façon spectaculaire la carte politique du Pacifique. En 1945, aucun pays insulaire n'était indépendant. En 1985, 12 le sont. Les Nations Unies ont souvent beaucoup fait pour assurer de façon pacifique l'autodétermination. La Charte, de même que la Déclaration de 1960 sur la décolonisation, ont servi de phare aux navigateurs dans leur course vers l'indépendance, et le Comité des vingt-quatre les a aidés dans leur progression et continue de le faire. Nous serons heureux de recevoir l'année prochaine une mission de visite que ce comité enverra dans le dernier territoire d'outre-mer sous la responsabilité de la Nouvelle-Zélande, la communauté insulaire de Tokelau.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

La décolonisation dans le Pacifique n'est pas encore complète. En Micronésie, dans le nord, de longues négociations durant de nombreuses années avec les Etats-Unis ont débouché sur des accords de libre-association qui bénéficient de l'appui des populations concernées du Territoire sous tutelle. Nous ne croyons pas que des changements unilatéraux devraient être apportés à la définition, sur laquelle un accord était intervenu, des relations futures entre les Etats-Unis et les îles Marshall ainsi qu'avec les Etats fédérés de Micronésie. Nous espérons cependant - et nous apporterons notre appui dans ce sens - qu'il sera rapidement mis fin à l'Accord de tutelle en ce qui concerne ces parties du Territoire sous tutelle, conformément aux vœux exprimés par les populations. Nous espérons pouvoir accueillir les Etats fédérés de Micronésie, les îles Marshall et également les Palaos en tant que membres du Forum du Pacifique-Sud, et ceci dans un proche avenir.

Plus au sud, la région suit avec angoisse les difficultés auxquelles doit faire face le peuple de la Nouvelle-Calédonie pour trouver un consensus amenant à l'indépendance de ce pays. Les droits et les aspirations de la population autochtone canaque doivent être respectés, dans le contexte de la société multiraciale qu'est la Nouvelle-Calédonie. Nous regrettons la violence et les pertes en vies humaines qui se sont produites l'an dernier. La Nouvelle-Zélande appuie le plan actuel tendant à l'établissement de conseils régionaux et d'un congrès et devant aboutir à un référendum sur l'autodétermination avant la fin de 1987. Nous nous félicitons de ce que la Puissance administrante, la France, ait reconnu que l'indépendance est l'aboutissement logique de ce processus. Il sera important de s'assurer que les mesures prévues soient respectées. Les Canaques ont trop souvent été déçus dans le passé. De nouveaux troubles et la violence ne pourront être évités qu'en suivant un chemin prévisible et rapide vers l'indépendance.

J'ai déjà remarqué que l'émancipation politique et la possibilité d'avoir voix au chapitre lorsqu'il s'agit de sa propre destinée, ont conduit les pays du Pacifique-Sud à reconnaître assez tôt qu'il était souhaitable de coopérer les uns avec les autres. Comme partout ailleurs, l'indépendance politique ne s'accompagne pas automatiquement de l'autodétermination économique, mais le fait d'agir de concert a renforcé la voix de la région dans les instances internationales. Cela peut aussi aider à résoudre certains des problèmes complexes découlant de la petitesse, de l'isolement et du manque de ressources. Les Etats insulaires sont

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

lourdement tributaires de l'assistance extérieure. Les cours sur le marché international du copra et du sucre ont une profonde influence sur la vie quotidienne de ces populations. Certains efforts importants sur le plan régional ont été faits, sous les auspices du Forum du Pacifique Sud, pour améliorer l'accès aux marchés, les transports, les télécommunications, et la connaissance et le contrôle des ressources minérales des mers et de la pêche.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

Les nations qui pêchent en haute mer n'ont pas, par le passé, respecté la principale ressource de la région. Cette situation s'est beaucoup améliorée grâce à la cohésion qui existe au sein du Forum des nations du Pacifique et d'importantes négociations multilatérales avec le Gouvernement des Etats-Unis sur un traité réglementant la pêche sont également en cours. La conclusion de ce traité permettra de contrôler les activités de pêche à la seine à l'intérieur des zones économiques des 200 milles des Etats signataires du Pacifique et éliminera un domaine de sérieuses frictions. La Nouvelle-Zélande demande aux Nations Unies et aux autres instances internationales de continuer d'aider les petits pays insulaires à surmonter leurs problèmes de sécurité économique et d'appuyer les efforts que la région fait elle-même dans ce sens.

Il est une question au sujet de laquelle les pays du Pacifique sud sont unis : celle de la discrimination raciale. Nous sommes tous des sociétés multiraciales et nous tenons tous à l'harmonie entre les races, fondement de l'édification de notre nation. Il s'ensuit que nous sommes absolument opposés à la discrimination raciale systématique pratiquée en Afrique du Sud sous le nom d'apartheid. Depuis que mon pays est arrivé au pouvoir, l'année dernière, nous avons administré la preuve de notre attachement à cette cause. Les Sud-Africains ont fermé leur consulat à Wellington et la visite d'une équipe de rugby en Afrique du Sud a été annulée. Tous les Néo-Zélandais sont indignés par la vague montante de violence qui menace de submerger l'Afrique du Sud. Il faut convaincre le Gouvernement sud-africain d'instituer les réformes nécessaires avant qu'il soit trop tard. On doit lui faire comprendre qu'il ne peut pas maintenir l'apartheid par la force. Il doit parler sans conditions aux dirigeants de la majorité noire. Il doit accepter le fait que des relations raciales de coopération sont le seul espoir d'avenir de ce pays tourmenté. Chacun d'entre nous doit faire de son mieux, dans un effort concerté, pour arriver à ce résultat. Les contacts de la Nouvelle-Zélande avec l'Afrique du Sud, que ce soit dans le domaine économique ou autre, sont maintenant réduits au minimum. Point n'est besoin de dire que nous respecterions immédiatement toutes sanctions additionnelles que pourrait imposer la communauté internationale.

J'ai mis l'accent sur des questions pratiques importantes pour notre région du Pacifique car le développement stable et pacifique de la région du Pacifique sud dépend de solutions pratiques à ces questions.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

Nous sommes conscients des dimensions plus vastes de tous ces problèmes, et en particulier des tensions qui troublent les perspectives d'un désarmement véritable dans notre siècle.

Dans ce que je viens de dire, il apparaît implicitement que la partie du monde à laquelle j'appartiens n'est guère favorablement impressionnée par le rythme du processus de désarmement global qui n'avance pas, et regrette que les puissances nucléaires n'aient pas réussi à convenir de limiter leurs arsenaux nucléaires.

L'année dernière, mon gouvernement a dit devant l'Assemblée générale que les Néo-Zélandais sont convaincus, comme tous les autres peuples du monde, que les armes nucléaires vouent à l'anéantissement ceux qu'ils sont censés protéger et qu'à chaque fois qu'on met au point une nouvelle arme nucléaire, les perspectives de déstabilisation sont encore plus alarmantes qu'auparavant. Il y a déjà plus d'armes nucléaires qu'il en faut pour nous détruire tous plusieurs fois. Et pourtant le nombre de ces armes continue d'augmenter. Ce dilemme est universellement reconnu. Contrôler la dissémination des armes nucléaires pour les éliminer un jour complètement est un objectif de la plus haute importance. Le point sur lequel ceux qui ont des armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas semblent ne pas être d'accord, c'est l'urgence de la situation. Et c'est vers les Nations Unies que les pays les plus petits tels que le mien doivent se tourner pour faire partager leur angoissante conviction exprimée récemment encore par la vaste majorité des pays réunis pour la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui vient de se terminer à Genève.

Il y a un an, l'Union soviétique a accepté l'offre des Etats-Unis de reprendre les entretiens bilatéraux sur le contrôle des armements en vue d'éliminer complètement et partout les armes nucléaires. Mon gouvernement s'en félicite. Les questions sont complexes et nous ne sommes que trop conscients du fait que les solutions ne sont ni faciles ni rapides. Mais les solutions ne sont pas hors de la portée des négociateurs s'ils ont la volonté politique nécessaire. Comme d'autres, la Nouvelle-Zélande demande instamment aux parties aux négociations de poursuivre leur tâche de bonne foi et avec la plus grande énergie. Il n'est plus temps de tourner autour de l'ordre du jour ni de faire des propositions dilatoires, limitées dans le temps et noyées dans la propagande.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

Nous envisageons avec la plus grande inquiétude la perspective d'une réalité entre les grandes puissances dans un autre environnement - l'espace extra-atmosphérique - et nous n'acceptons pas l'idée qu'aucun progrès ne puisse être fait dans les entretiens sur les armes stratégiques et les forces nucléaires de moyenne portée tant qu'aucun accord ne sera intervenu à propos de l'espace extra-atmosphérique. Les entretiens ne doivent pas être otages d'autres questions.

Beaucoup dépend de la réunion qui va avoir lieu sous peu entre le président Reagan et le secrétaire général Gorbachev. Nous devons tous espérer sincèrement un résultat positif. Nous ne devons pas un instant sous-estimer la complexité des questions que les deux dirigeants vont aborder, mais nous devons demander instamment qu'ils fixent le cadre d'une nouvelle coopération qui imprimerait aux conversations de Genève un certain élan, cet élan dont elles ont besoin pour aboutir à un accord pour réduire sensiblement le niveau des armes nucléaires existantes.

En même temps, les efforts de la communauté internationale en vue de la réalisation d'accords authentiques de contrôle des armements doivent se poursuivre. La Conférence du désarmement traite de nombreuses questions excessivement importantes. Rien n'est plus difficile que forger des instruments fiables du droit international. Mais les progrès à la Conférence du désarmement sont pour le moins très lents. Nous demandons instamment à la Conférence de s'atteler à cette tâche avec détermination.

L'Assemblée étudiera nombre de propositions concernant le désarmement et le contrôle des armements au cours de cette session. Plusieurs de ces propositions sont pratiques et réalisables. D'autres, malheureusement, ne font que manifester des divergences idéologiques.

L'une des propositions les plus sérieuses dont sera saisie cette Assemblée sera encore une fois un projet de résolution, cooparrainé par la Nouvelle-Zélande et l'Australie, demandant instamment la conclusion d'une interdiction générale des essais. Nous croyons que pratiquement tous les Etats estiment qu'une interdiction permanente de tous les essais, dans tous les milieux, serait la mesure la plus pratique à prendre immédiatement pour stopper puis inverser la course aux armements. Si cette interdiction est équilibrée, pratique et vérifiable, elle empêchera à coup sûr la dissémination des armes nucléaires. Elle s'opposera à la mise au point de nouveaux types d'armes sans compromettre l'actuel équilibre stratégique. Elle mettra un terme à cette compétition effrénée que se livrent les puissances nucléaires.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

Par deux fois, au début des années 60 et à la fin des années 70, on a frôlé un accord sur l'interdiction générale des essais. Nous avons été déçus par les revers qui ont empêché qu'une interdiction prenne effet. Ma délégation s'efforcera à nouveau de trouver le moyen d'encourager et d'accélérer les travaux dans ce sens.

Nous célébrons cette année le quarantième anniversaire de l'Organisation qui, malgré tout ce temps, ne s'est pas acquis une satisfaction universelle. Certaines des critiques viennent peut-être du fait que les espoirs placés en elle étaient excessifs ou manquaient de réalisme. Comme le Secrétaire général le rappelle dans son dernier rapport annuel, les Nations Unies ne sont pas un super Etat. Elles ne peuvent faire que ce que leurs Membres lui permettent de faire. Jusqu'ici, la politique des Etats Membres a empêché l'Organisation d'exercer certains des pouvoirs que lui confère la Charte. Les Etats Membres ne lui ont pas permis aussi de réaliser certains de ses objectifs fondamentaux. Ce sont là des faits.

M. Palmer (Nouvelle-Zélande)

C'est également un fait que la Charte demeure la seule base universellement acceptée de l'ordre international. Les principes qu'elle consacre sont généralement reconnus, aujourd'hui comme il y a 40 ans, comme étant un élément essentiel de la paix mondiale. Et ces principes sont les fondations du régime international dans le cadre duquel nous vivons tous aujourd'hui - un régime qui, en dépit de toutes ses insuffisances, apporte à chaque pays, à chaque individu, plus de liberté que jamais auparavant. Les Nations Unies aujourd'hui sont un phare qui éclaire toutes les petites nations. C'est la voix démocratique qui exprime pour eux leurs craintes et leurs aspirations.

La fonction essentielle de cette Organisation est bien de défendre les principes de la Charte. Au premier rang de ces principes se trouve celui que "les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force". Vivant, comme nous le faisons, sous la menace de l'anéantissement nucléaire, notre plus grand intérêt à tous est d'appuyer les Nations Unies, et de les aider à atteindre cet objectif, le plus difficile mais le plus vital.

M. PAPOULIAS (Grèce) (parle en grec, interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer à l'ambassadeur de Piniés, de l'Espagne, mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Le Gouvernement grec est particulièrement heureux de cette élection, car il représente d'un pays avec lequel la Grèce entretient des liens traditionnels d'amitié, nos deux pays étant voisins sur la Méditerranée. En outre, nous nous félicitons de l'élection d'une personnalité qui a de longues années d'expérience aux Nations Unies, de grandes qualités diplomatiques et un sens inné du tact. Ces qualités feront de sa mission un succès.

Je voudrais également féliciter le Président sortant, l'ambassadeur Lusaka, pour la façon heureuse dont il s'est acquitté de sa tâche difficile.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner le travail complexe et astreignant qu'accomplit le Secrétaire général. Dévoué à sa mission, malgré les obstacles qu'il rencontre, il n'épargne aucun effort pour servir la cause de la paix et assurer que notre Organisation fonctionne au mieux.

Nos pensées vont maintenant au peuple du Mexique, douloureusement éprouvé par le tremblement de terre qui a affecté son pays. Dans une manifestation prometteuse

M. Papoulias (Grèce)

de solidarité internationale, la communauté mondiale s'est déclarée prête à aider le Gouvernement et le peuple du Mexique en cette heure d'épreuve. Mon pays offrira son assistance dans la mesure de ses moyens.

Les Nations Unies, c'est-à-dire chacun d'entre nous, commémorons le quarantième anniversaire de notre Organisation. Le Premier ministre de la République hellène, M. Andreas Papandreou, présentera à l'Assemblée générale dans quelques semaines les points de vue de la Grèce sur l'avenir de l'Organisation.

Je voudrais cependant souligner pour l'instant que les Nations Unies représentent une tribune internationale particulièrement importante. Et cela non seulement du fait du large éventail de participation et du prestige de l'Organisation, mais aussi parce qu'elle offre les mécanismes pouvant aider la cause de la paix, à condition que la volonté politique des Etats y concoure. Nous ne devrions pas, cependant, sous-estimer l'importance de l'Organisation en tant que lieu de rencontre où il est possible d'échanger des points de vue et des idées.

Pour toutes ces raisons, la Grèce a constamment appuyé le principe de l'universalité de l'Organisation. Nous espérons que les obstacles qui entravent encore l'accès aux Nations Unies d'un nombre minime d'Etats pourront être éliminés afin que son universalité soit pleinement réalisée.

Il est cependant affligeant que, 40 ans après la fondation des Nations Unies, certains de leurs principes de base restent dans de nombreux cas lettre morte. Les Nations Unies se sont souvent bornées au rôle d'observateur passif des violations de la Charte. Les interventions pour résoudre les conflits armés, où qu'ils aient lieu, ont tardé et se sont attachées plutôt aux symptômes externes qu'aux causes véritables. Nous avons donc à trouver des moyens qui permettent au Conseil de sécurité de traiter les conflits dès le départ et de mettre en place des procédures qui assureront l'application des résolutions du Conseil.

Cependant, les Nations Unies ne devraient porter seules le blâme de ne pas avoir réussi, au cours de leurs quarante ans d'existence, à empêcher les crises, les guerres et les effusions de sang. En effet, l'Organisation est fondée essentiellement sur la volonté politique de ses Membres et son efficacité dépend avant tout des orientations de leurs politiques, notamment de celles des grandes puissances. C'est pourquoi la Grèce, avec tous les autres pays, notamment les plus petits, attend avec impatience la prochaine rencontre entre le président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev et espère qu'elle donnera des résultats positifs.

M. Papoulias (Grèce)

Car, en toute franchise, les politiques des deux superpuissances, ainsi que leurs relations entre elles, sont déterminantes dans les questions de sécurité internationale. Nous espérons sincèrement que le sens élevé des responsabilités internationales prévaudra à cette rencontre car un certain nombre de questions importantes dépendent de son issue.

Le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Poos, président du Conseil des ministres de la Communauté européenne, dont la Grèce est Membre, a présenté le point de vue de la Communauté sur différents problèmes internationaux. Je voudrais cependant revenir sur certains points de l'ordre du jour en soulignant la position de la Grèce à leur sujet.

Malheureusement, l'ordre du jour, cette année, est encore axé sur des points tels que la sécurité internationale et la question du désarmement qui lui est étroitement liée, sur le chapitre volumineux des droits de l'homme, la question des disparités économiques internationales et celle des violations des dispositions fondamentales de la Charte, sous la forme de violation de la souveraineté de différents Etats. Cela donne un tableau attristant et alarmant des affaires internationales.

Sera-t-il possible de réaliser quelque progrès - si modeste soit-il - sur ces questions au cours de l'Assemblée générale cette année ? Comme je le disais, la réponse dépendra de la volonté des Membres de notre Organisation.

Pour ce qui est des questions principales inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, je voudrais commencer par souligner les positions fondamentales du Gouvernement grec en ce qui concerne les questions de sécurité et de la course aux armements : la Grèce est profondément attachée aux principes fondamentaux et aux idéaux de la Charte des Nations Unies et préconise un règlement pacifique des différends, convaincue que la sécurité ne peut être maintenue dans un climat caractérisé par le recours à la force, les interventions militaires, les actes d'agression ou l'occupation de territoires par des troupes étrangères. La sécurité et le désarmement sont étroitement liés. Par conséquent, un renforcement de la sécurité internationale ne peut être réalisé par un accroissement des armements. Seule la création d'un climat de confiance mutuelle dans les relations entre Etats pourra conduire à la solution des problèmes de sécurité internationale.

M. Papoulias (Grèce)

Nous estimons indispensable de renforcer les mécanismes du désarmement ainsi que tous les efforts faits aux Nations Unies pour sauvegarder la paix et éliminer les risques d'un désastre nucléaire. La Grèce est en faveur d'une réduction mutuelle et graduelle au niveau le plus bas possible des armements nucléaires, à la fois par l'Est et l'Ouest, et appuie tous les efforts indispensables à cette fin, comme par exemple l'adoption de moyens efficaces de vérification.

M. Papoulias (Grèce)

Nous sommes fermement opposés à la prolifération des armes nucléaires. Leur présence dans l'espace extra-atmosphérique risque d'entraîner de graves tensions lourdes de conséquences pour l'humanité. La Grèce attache également une importance toute particulière à la limitation des armements classiques. Cela non seulement parce que leur accumulation entraîne des répercussions économiques considérables pour tous les peuples du monde, mais également parce que l'existence d'énormes arsenaux classiques risque d'entraîner des conflits locaux et peut-être même une confrontation nucléaire. Nous sommes profondément préoccupés par la prolifération et l'utilisation des armes chimiques en violation des engagements internationaux. Pour cette raison, nous sommes persuadés que l'interdiction totale de la production et de l'utilisation de ces armes ainsi que la destruction complète des stocks existants sont l'un des problèmes actuels les plus importants. Je ne puis manquer de dire dès maintenant à quel point le désarmement est important pour la croissance économique, surtout pour celle des pays moins développés.

Petit pays fermement attaché à la cause de la paix, non seulement par nécessité mais également en raison de sa longue tradition culturelle, la Grèce n'a nullement l'illusion de pouvoir influencer de manière décisive les événements internationaux. Néanmoins, le Gouvernement grec estime que la cause de la paix est d'une importance vitale pour l'ensemble de la communauté internationale et que par conséquent même les pays petits peuvent y contribuer, tant par leurs relations bilatérales que par leur politique globale.

Imbue de ce sens des responsabilités collectives dans la paix mondiale, la Grèce fait tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à la détente au niveau local ou à un niveau plus élevé. Dans cet ordre d'idée, le Premier Ministre de la Grèce, M. Andreas Papandreou, ainsi que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Argentine, du Mexique, de la Tanzanie, de l'Inde et de la Suède, se sont associés à un appel, "L'initiative des Six", qui demande un gel des essais, de la production et du perfectionnement des armes nucléaires et l'adoption de mesures semblables en matière d'armes spatiales.

Dans le même esprit, le Gouvernement grec, tout en encourageant les relations bilatérales, accorde une importance particulière à la situation dans les Balkans, zone considérée il y a quelques décennies à peine comme la poudrière de l'Europe. A cette fin, nous soutenons la proposition de transformer les Balkans en une zone dénucléarisée. Ces efforts n'ont pas encore abouti à des résultats concrets;

M. Papoulias (Grèce)

néanmoins des mesures positives ont été prises dans le sens d'une coopération multilatérale sur des questions de sécurité. Sur le plan bilatéral, la Grèce a également atteint un niveau enviable de coopération avec la plupart des pays voisins.

Dans ce contexte, la Grèce suit de très près les événements qui se déroulent dans la Méditerranée, qui est non seulement la mer de la péninsule des Balkans et du reste de l'Europe du Sud, mais également une mer qui relie trois continents. Par conséquent, la Méditerranée ressent directement les répercussions de différentes crises de la région. Pour ces raisons, mon gouvernement souscrit pleinement à tous les efforts de nature à renforcer la paix, à élargir la coopération et à permettre aux peuples de la Méditerranée d'assurer librement leur développement, de telle sorte que la Méditerranée devienne un jour une mer de paix et non plus une zone d'affrontements militaires.

Mon pays, fidèle à sa politique générale de paix et de détente, a toujours appuyé le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe comme étant un moyen d'entretenir le dialogue entre l'Est et l'Ouest. Nous tenons à renouveler notre espoir que les divergences de vues actuelles seront surmontées de façon que la Conférence de Stockholm sur la sécurité et la coopération en Europe puisse atteindre ses objectifs.

Dans le contexte d'ensemble de la paix et de la sécurité internationales, je voudrais faire état d'un autre phénomène qui récemment et à plusieurs reprises a choqué la communauté internationale; je veux parler de différents cas d'activités terroristes. Le Gouvernement grec condamne catégoriquement et sans réserve de tels actes.

Il est une autre question qui préoccupe gravement mon gouvernement : celle de la protection des droits de l'homme, à savoir les libertés civiles et politiques bien établies et les droits sociaux, économiques et culturels. Nous sommes très heureux de voir que les Nations Unies poursuivent leurs efforts dans ce domaine, sans se laisser décourager par les nombreux obstacles qu'elles rencontrent et les nombreuses violations flagrantes des droits de l'homme qui se produisent fréquemment partout dans le monde. Lors de sa dernière session, l'Assemblée générale a approuvé, par consensus, la Convention internationale contre la torture. Nous espérons que cette convention sera universellement respectée.

M. Papoulias (Grèce)

En promulguant récemment une loi spéciale stipulant que la torture est un acte criminel, la Grèce est ainsi devenue un pionnier dans l'effort d'élimination de la torture. La Grèce a également présenté récemment au Conseil de l'Europe une proposition d'adoption par les Etats Membres de cette Organisation d'une législation semblable sur la torture.

La Conférence mondiale de Nairobi de 1985, qui marque la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme, a défini les obstacles et les résultats positifs de la Décennie. Cette conférence a adopté de nouvelles stratégies pour la fin de notre siècle qui ont pour but d'améliorer la condition des femmes et de les intégrer dans tous les aspects du développement.

Le Gouvernement grec estime que bien que la Décennie ait beaucoup contribué à sensibiliser le monde aux problèmes des femmes et aussi à faire comprendre leurs besoins, les problèmes demeurent. Il nous reste à déterminer quels sont les meilleurs moyens d'assurer, par des mesures concrètes, l'élimination totale de la discrimination en fonction du sexe, au niveau national, régional et international.

En conséquence, nous espérons que l'esprit de compromis qui a dominé au cours de la Conférence de Nairobi se maintiendra à l'Assemblée générale pour permettre l'adoption par consensus de stratégies tournées vers l'avenir, et également l'adoption de mesures concrètes permettant d'appliquer les décisions prises par la Conférence.

Le Gouvernement grec se soucie beaucoup du problème des disparités économiques internationales. Pour les pays du tiers monde, la dette extérieure excessive est un facteur négatif majeur qui compromet leurs efforts de développement. Une grande partie de leurs ressources financières qui pourrait être consacrée aux objectifs de développement, est destinée au service de la dette extérieure. Nous estimons que l'adoption de méthodes à long terme est la démarche la plus appropriée pour faire face au problème. La stagnation du dialogue Nord-Sud nous préoccupe également. Nous estimons qu'aucun effort ne doit être épargné pour surmonter les difficultés actuelles. La Grèce a toujours souscrit aux efforts destinés à renforcer la solidarité internationale en vue d'un développement plus équilibré de l'économie internationale.

M. Papoulias (Grèce)

La sécheresse sans précédent et la famine qui a suivi et qui a frappé, surtout l'année dernière, quasiment l'ensemble du continent africain, ont aggravé les crises économiques déjà sévères ainsi que le problème tragique des 5 millions de réfugiés qui se trouvent sur ce continent. En dépit de la relative amélioration de la situation dans certaines régions, la désertification rapide de vastes régions s'étend encore et la famine sévit toujours. Il est rassurant de voir que la communauté internationale a pris des mesures énergiques pour éviter de plus graves catastrophes.*

* M. Gattai (Malte), vice-président, assume la présidence.

M. Papoulias (Grèce)

Malheureusement, tous ces efforts ne sont que des demi-mesures. De tels désastres se sont déjà produits dans le passé et se produiront certainement encore. Nous n'avons pour solution que d'appuyer par des réformes structurelles à long terme les structures fragiles des économies des pays d'Afrique et d'améliorer aussi l'efficacité du système destiné à faire face à la crise de la famine et aux désastres naturels. Le fait que, à notre époque de gaspillage et d'abondance, des hommes soient encore privés de leur droit le plus fondamental, le droit à la vie, est une honte pour notre civilisation. Le Gouvernement grec, dans la mesure de ses possibilités, a pris des mesures pour contribuer à secourir les peuples d'Afrique en détresse et continuera de le faire aussi longtemps que le besoin s'en fera sentir.

Au cours de cette dernière année, aucun signe n'a semblé indiquer que les divers problèmes auxquels l'Organisation des Nations Unies doit faire face étaient plus proches d'une solution. En fait, certains d'entre eux, entre autres la situation en Afrique du Sud, se sont aggravés.

Au cours des quelques derniers mois, la communauté internationale a été choquée par les événements qui se sont déroulés en Afrique du Sud. La détérioration de la situation, marquée par les affrontements sanglants en Afrique du Sud, spécialement au cours de cette dernière année, et qui ont eu pour point culminant la proclamation d'un état d'urgence partiel, appelle d'urgence des mesures immédiates, concrètes et importantes de la part du Gouvernement d'Afrique du Sud. Il est aujourd'hui absolument nécessaire qu'un véritable dialogue s'instaure entre le Gouvernement d'Afrique du Sud et les représentants authentiques de la population non blanche du pays, pour essayer d'abolir de façon pacifique le système inadmissible de l'apartheid. L'insistance du Gouvernement de Pretoria à maintenir le système inhumain de l'apartheid a suscité, comme c'était à prévoir, un dégoût universel. La Grèce a toujours condamné ce système répugnant, et ce, dans les termes les plus vifs. Nous rejetons toute tentative faite par le Gouvernement d'Afrique du Sud pour diviser la majorité non blanche, soit en octroyant de façon sélective des droits nominaux à des parties de la population, soit en poursuivant sa politique des homelands.

L'an dernier, nous avons exprimé l'espoir que les accords conclus entre l'Afrique du Sud et les Etats voisins contribueraient sans doute à la normalisation de la situation dans la région. Malheureusement, l'espoir que de tels accords pourraient contribuer à établir un climat propice au dialogue, à la paix et à la

M. Papoulias (Grèce)

détente dans la région, ne s'est pas concrétisé. L'Afrique du Sud a continué d'appliquer au cours de cette dernière année sa politique de déstabilisation des Etats voisins, notamment de l'Angola et du Mozambique, bien que cette politique ait été condamnée par le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble. Il faudrait apporter aux Etats de première ligne une assistance internationale générale pour qu'ils puissent défendre leur souveraineté et leur intégrité territoriale et promouvoir leur développement économique et social qui se trouve maintenant en danger.

Le refus persistant de l'Afrique du Sud d'octroyer une véritable indépendance à la Namibie constitue une insulte inacceptable à la volonté de la communauté internationale. Le Gouvernement grec est fermement convaincu que l'on ne pourra résoudre la question de la Namibie que par l'application complète, immédiate et inconditionnelle, de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Le problème du Moyen-Orient remonte aux toutes premières années d'existence de notre organisation. Il se présente parfois sous différents aspects mais le fond du problème ne change jamais : comment trouver le moyen qui permettrait à la fois aux pays arabes et à Israël de coexister en paix.

La position de mon gouvernement en ce qui concerne cette question est claire et a été énoncée à maintes reprises. Nous sommes persuadés que le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967 est une condition sine qua non pour parvenir à une solution juste et durable, qui serait de l'intérêt non seulement d'une des parties mais des deux parties au conflit. Nous croyons que les Palestiniens, tout autant que tout autre peuple de la planète, peuvent prétendre à exercer pleinement le droit à l'autodétermination, y compris le droit de créer leur propre Etat. Nous sommes convaincus que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en tant que représentant légitime du peuple palestinien, doit jouer un rôle essentiel dans les efforts tentés pour apporter une solution à ce problème, efforts auxquels devraient participer toutes les parties intéressées.

Il va sans dire que mon gouvernement, en même temps qu'il appuie les droits du peuple palestinien, soutient le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

La Grèce attache une importance particulière à la sécurité des habitants des territoires occupés dont les droits ont été violés à maintes reprises au cours de

M. Papoulias (Grèce)

ces dernières années. Dans le conflit du Moyen-Orient, comme dans le cas de Chypre, nous condamnons sans réserve tous les efforts qui ont pour but d'imposer des faits accomplis. Nous condamnons toute forme de violence dirigée contre les habitants des territoires occupés.

Au cours de ces derniers mois, nous avons observé un renouveau d'activité à propos du problème du Moyen-Orient. Il est peut-être encore trop tôt pour dire si ces efforts vont aboutir à des résultats positifs. C'est attentivement et avec un vif intérêt que le Gouvernement grec observe ces efforts et appuie toute initiative qui pourrait mener à une solution juste, globale et durable.

La situation au Liban est pour nous un sujet de grave préoccupation. Nous demandons instamment à toutes les parties intéressées de mettre fin à cette lutte fratricide et de se consacrer à la tâche difficile de la réconciliation et de la reconstruction du pays. Nous en appelons également à ceux dont l'influence s'exerce au Liban pour qu'ils fassent tous les efforts possibles afin de mettre un terme à l'affrontement et que le Liban puisse ainsi faire face au problème de reconstruction en tant qu'Etat unifié, indépendant et souverain, dans son intégrité territoriale, et doté d'une autorité centrale qui s'étende sur tout le territoire de la République.

Le Gouvernement grec regrette vivement que la guerre entre l'Iran et l'Iraq se prolonge. En dépit d'une certaine relâche dans les opérations militaires, la perpétuation de la guerre entraîne, entre autres, de lourdes pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels représente une menace permanente à la paix mondiale. La Grèce, qui entretient des relations amicales avec les deux parties, est convaincue que ce n'est qu'en négociant sans tarder que la paix pourrait être rétablie dans la région. La Grèce est prête à offrir ses bons offices pour essayer de mettre un terme à la guerre.

Deux cas d'intervention étrangère persistante en Asie préoccupent également le Gouvernement grec. Je veux parler de l'Afghanistan et du Kampuchea. J'affirme sans équivoque qu'il faudrait retirer le plus rapidement possible les troupes étrangères de ces pays, conformément aux résolutions des Nations Unies, pour que ceux-ci puissent recouvrer leur indépendance et leur statut de non-alignés. Dans ce contexte, je félicite de leurs efforts le Secrétaire général et le Secrétariat en général. J'aimerais également rendre hommage aux pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) qui cherchent activement une solution du problème du Kampuchea.

M. Papoulias (Grèce)

En Amérique centrale, la situation demeure fluide et nous inquiète. Nous restons fermement convaincus qu'il n'est possible de trouver une solution au problème de la région que par des moyens pacifiques, grâce à des mesures décisives dans les domaines économique et social.

M. Papoulias (Grèce)

Désireux de contribuer à la solution de ces problèmes, mon pays participe, comme on le sait, aux côtés d'autres Etats membres de la Communauté européenne, à l'effort commun destiné à encourager le dialogue avec les pays d'Amérique centrale entamé l'année dernière à San José. Nous nous intéressons tout particulièrement à la poursuite du dialogue avec ces pays, qui doit reprendre, au niveau ministériel, à Luxembourg, les 11 et 12 novembre prochains. Nous souscrivons aux efforts du Groupe de Contadora et nous espérons que les parties intéressées manifesteront la volonté politique nécessaire afin que ces efforts aboutissent, le plus rapidement possible, à la signature de l'Acte révisé pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

Nous ne pouvons manquer d'exprimer notre profonde satisfaction face aux événements récemment intervenus dans certains pays de l'Amérique du Sud. Le passage d'un certain nombre de pays sud-américains d'un régime autoritaire à un régime démocratique gouverné par des personnes élues constitue un fait de grande importance, que nous saluons tous.

En même temps, nous voudrions exprimer l'espoir que ce processus de démocratisation s'étendra aux pays d'Amérique du Sud qui ne jouissent toujours pas d'une vie démocratique libre et dont les peuples doivent lutter pour conquérir la démocratie.

J'ai laissé pour la fin la question qui revêt la plus haute importance aux yeux de mon gouvernement et, aussi, pour l'hellénisme en général. Je veux parler de la question de Chypre. Je serai bref, d'une part, parce qu'il appartient à mon collègue, le Ministre des affaires étrangères de la République de Chypre, de faire état des détails du problème et, d'autre part, parce que les faits sont plus ou moins bien connus de tous.

Onze années se sont écoulées depuis que l'armée turque a envahi Chypre et que la Turquie a procédé au démembrement de facto de la République en occupant militairement près de 37 p. 100 de son territoire et en entraînant des déplacements forcés de la population.

Depuis lors, la partie turque a essayé d'imposer un système constitutionnel inflexible extrêmement complexe destiné non seulement à légaliser la partition mais aussi à obtenir le contrôle effectif de l'ensemble de la République. La Turquie, en outre, cherche à perpétuer la présence de ses troupes sous le prétexte de garanties turques. Pour dire les choses clairement, Ankara veut, dans la pratique, faire de la République de Chypre un protectorat turc.

M. Papoulias (Grèce)

S'il ne s'agissait que de la sécurité de la communauté chypriote-turque, comme le prétend la Turquie, cet objectif pourrait être atteint aisément grâce à un renforcement des garanties effectives offertes par la communauté internationale, comme l'a proposé à maintes reprises le Président de la République de Chypre, avec l'appui de mon gouvernement.

Depuis plus d'un an, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies accorde à la question de Chypre une attention particulière et soutenue. Mon gouvernement a, dès le début, appuyé le Secrétaire général dans sa mission de bons offices et continue de le faire. Le Gouvernement de la République de Chypre a montré sa bonne volonté, a fait preuve de beaucoup de souplesse et a fait des concessions qui, peut-être, ont dépassé les limites sûres. La Turquie, néanmoins, poursuit à Chypre ses propres objectifs géopolitiques et continue, avec intransigeance, d'exprimer des prétentions tout à fait inacceptables. Etant donné la nature de ces objectifs, tous les efforts destinés à résoudre le problème de Chypre ont été voués à l'échec.

Le Gouvernement grec a toujours dit qu'il souscrit à une solution juste et viable du problème dans l'intérêt de tous les Chypriotes, aussi bien grecs que turcs. En outre, notre gouvernement a déclaré sans ambiguïté qu'il serait inconcevable d'envisager quelque solution que ce soit qui n'entraîne pas le retrait complet des troupes d'occupation turques du territoire de la République de Chypre au moment de l'accord.

Nous espérons sincèrement que les efforts du Secrétaire général des Nations Unies aboutiront enfin à une solution qui garantisse l'intégrité territoriale et l'unité de l'Etat chypriote, pour que l'ensemble de la population chypriote puisse vivre conformément aux principes démocratiques établis, dans des conditions de liberté, de justice et de sécurité.

Lorsque des Etats prennent une position indépendante à l'égard de blocs existants, ils apportent là une contribution extrêmement précieuse à la cause de la paix, puisqu'ils créent un facteur d'équilibre entre des opinions opposées. Pour cette raison, je voudrais, une fois de plus, dire que le Gouvernement grec éprouve le plus grand respect pour les pays non alignés et exprimer l'espoir qu'ils continueront d'exercer, avec cohésion, et animés d'un sens profond de responsabilité internationale, une influence positive sur la situation internationale.

M. Papoulias (Grèce)

La Grèce continue de faire confiance aux Nations Unies, en dépit de leurs faiblesses inévitables. Si les Etats Membres appliquent, dans la pratique, les principes que nous avons adoptés à l'unanimité il y a 40 ans, nous pouvons espérer un avenir meilleur. Notre objectif final doit rester la paix mondiale dans la liberté et dans la justice.

M. HALLGRIMSSON (Islande) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis de m'associer à mes collègues qui ont félicité le Président de l'Assemblée générale à l'occasion de son élection. Je suis convaincu que sa compétence et sa sagesse, qui sont le fruit de la longue expérience qu'il a acquise en participant activement aux travaux de l'Organisation, l'aideront beaucoup dans l'exercice de ses hautes fonctions.

Je tiens également à m'associer à ceux qui ont exprimé leurs condoléances au Gouvernement et au peuple mexicains à la suite des graves pertes qu'ils ont connues lors de la catastrophe qui s'est abattue sur leur pays. L'Islande se félicite de la proposition brésilienne relative au déploiement d'un effort d'assistance internationale, par l'entremise du système des Nations Unies, et se réjouit qu'elle ait été acceptée.

La quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est, certes, l'instance appropriée pour faire un bilan et pour passer en revue les accomplissements ainsi que les échecs et les insuffisances du passé.

Nous savons que nombreux sont ceux qui ont critiqué ou sont prêts à critiquer notre Organisation. Ces critiques ont parfois été dénuées d'objectivité et de fondement mais, malheureusement, elles ont été trop souvent justifiées. Des critiques constructives et positives s'imposent toujours et sont même nécessaires, car ce n'est qu'ainsi que des améliorations pourront être apportées.

Dans l'allocution que j'ai prononcée à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, j'ai critiqué, à l'instar de nombreux autres, l'organisation des travaux de l'Assemblée générale, ses méthodes de travail et le fait qu'elle ne cesse de répéter ses résolutions, certaines depuis des décennies, au lieu de rechercher activement la solution des problèmes dont traitent ces résolutions.

C'est pourquoi j'ai lu avec une grande attention les conclusions auxquelles sont parvenues 11 anciens présidents de cette Assemblée, qui reflètent leurs points de vue et leurs propositions, à la suite des délibérations qu'ils ont eues au mois de juin dernier sur la crise du multilatéralisme, dans la mesure où il affecte les Nations Unies et l'amélioration des travaux de l'Assemblée générale.

M. Hallgrímsson (Islande)

A mon avis, notre Organisation n'aurait pu recevoir de cadeau d'anniversaire plus utile et plus pertinent que les sages recommandations qu'ils ont avancées. Il ne nous reste qu'à adopter les améliorations qui nous ont été suggérées.

Je ne suis pas de ceux qui soutiennent que la Charte des Nations Unies présente des imperfections fondamentales et qui exigent qu'elle soit révisée et amendée de façon radicale. J'estime que la Charte est un document remarquable, en fait, un jalon dans l'histoire de la progression de l'humanité.

Le problème ne réside pas dans les imperfections de la Charte mais dans l'absence d'une volonté politique d'appliquer pleinement ses dispositions.

On pense généralement que l'histoire peut se répéter. Le rôle des Nations Unies - notre rôle - est d'empêcher que des événements peu souhaitables ne se reproduisent dans les relations entre Etats, et cela dans toute la mesure humainement possible. Le succès de nos efforts dépend dans une large mesure de l'approche que nous adoptons. Ou bien nous faisons preuve d'une certaine souplesse et d'un esprit de conciliation en abordant les problèmes non résolus, ou bien nous nous engageons dans l'impasse et nous persistons dans cette voie.

Tous nos peuples, à un moment ou à un autre, ont connu des crises ou des situations critiques. Il est important, certes, de maîtriser ces crises, mais il est presque aussi important de tirer les leçons que ces épreuves peuvent enseigner à ceux qui sont prêts à apprendre. Et nous pouvons assurément beaucoup apprendre de notre expérience mutuelle.

Il y a environ 1000 ans, une guerre civile était sur le point d'éclater dans mon pays entre ceux qui voulaient que la nation continue de croire dans les anciens dieux païens et ceux qui se faisaient les avocats du christianisme. Ce fut certainement l'un des moments les plus critiques de l'histoire de mon peuple. L'affaire fut renvoyée à l'un des chefs les plus sages, aux fins d'arbitrage. Après avoir dûment médité, il a rendu son jugement dans ce qui constitue le premier discours parlementaire consigné dans mon pays. Ce discours prononcé il y a un millénaire est bref et pourrait servir d'exemple à ceux d'entre nous qui prennent la parole en cette Assemblée. Néanmoins, étant donné la grande sagesse dont il fait état, qu'on me permette de lire ici ce discours mémorable.

M. Hallgrímsson (Islande)

(11) a dit qu'il pensait que :

"... la nation serait dans une triste situation si le peuple ne gardait pas une loi unique dans le territoire ... et que cela aboutirait à une telle discorde, à laquelle il fallait s'attendre à coup sûr, que les combats qui interviendraient parmi la population seraient tels qu'ils détruiraient le pays... Mais je pense à présent qu'il est sage que nous ne laissions pas le pouvoir à ceux qui veulent surtout l'affrontement mais que nous assurions une médiation entre eux afin que chacun puisse conserver partiellement sa cause et que nous gardions une loi unique et une foi unique car il s'avérera qu'à mesure que nous diviserons le droit nous diviserons la paix."

Lui, qui était également un païen, a ensuite déclaré que tous les hommes devraient être des chrétiens. Ceux qui adhéreraient à l'ancienne croyance pourraient continuer certaines pratiques religieuses mais seulement à la condition qu'ils ne le fassent qu'en privé et sans témoin, ce qui a ainsi annoncé la disparition progressive des croyances païennes.

Ce discours est éloquent en lui-même et n'appelle aucun commentaire ni explication de ma part.

Permettez-moi seulement de souligner que, tout en demandant instamment aux Etats Membres des Nations Unies de ne pas recourir à la force armée mais de rechercher une solution à leurs différends tant internes qu'extérieurs grâce à la conciliation et au compromis, il importe que nous ne perdions de vue aucun des principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il existe nombre de questions mondiales brûlantes dont cette Assemblée doit traiter, et nous espérons que certaines de ces questions se rapprocheront de leur solution.

Le préambule de notre Charte stipule que l'Organisation des Nations Unies a été créée pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Pourtant, d'après les statistiques les plus récentes publiées par le Département des affaires du désarmement aux Nations Unies, 20 millions de personnes ont été tuées dans quelque 150 guerres, au cours des 40 ans d'existence des Nations Unies, soit trois millions de morts de plus que durant la seconde guerre mondiale.

M. Hallgrimsson (Islande)

Il convient de prendre en considération le fait que, durant toute cette période, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord ont connu la paix et l'on pense, de façon générale, qu'il faut en créditer l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui a été créée conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Le moment n'est-il pas venu pour nous de faire quelque chose d'efficace afin d'arrêter et d'empêcher tous les conflits armés, conflits si coûteux en vies humaines et sources d'infinies misères? Le moment n'est-il pas venu de tirer pleinement parti des dispositions de la Charte et de faire ainsi du Conseil de sécurité le gardien authentique et efficace de la paix internationale comme l'envisageaient les pères fondateurs? Le moment n'est-il pas venu pour nous de renforcer le rôle du Secrétaire général dans ce domaine et de l'aider à élaborer des procédures d'alerte avancée pour s'attaquer aux crises mondiales avant qu'elles ne se propagent?

Cela est opportun, assurément. Et à cet égard je voudrais attirer une fois de plus l'attention des membres sur les propositions présentées au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale il y a deux ans par les cinq ministres des affaires étrangères des pays nordiques et qui traitaient exactement de la même question.

Le respect du droit international ne peut être renforcé et les parties au conflit ne peuvent être contraintes de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité que si les Etats Membres s'unissent au Secrétaire général et à l'Organisation dans leurs efforts pour parvenir à ce résultat.

Aux termes de l'Article 26 de la Charte, le Conseil de sécurité est chargé d'établir un système de réglementation des armements. Le Conseil a été incapable d'atteindre cet objectif. Cependant, la limitation des armements et le désarmement figurent parmi les principales questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La course aux armements a commencé dès les premières années de l'Organisation. De nombreuses résolutions pleines de bon sens ont été adoptées par l'Assemblée générale durant toutes ces années mais, contrairement à nos espoirs les plus sincères la course aux armements s'est intensifiée de façon directement proportionnelle au nombre croissant de résolutions en matière de désarmement et de limitation des armements adoptées chaque année par l'Assemblée générale. Je pense que nous devrions écouter le conseil des 11 présidents précédents de l'Assemblée générale de réduire le nombre et la longueur de ces résolutions et de nous efforcer de réaliser un consensus sur leur application.

M. Hallgrímsson (Islande)

Les dépenses militaires dans le monde ont doublé entre 1960 et 1983 pour atteindre 800 milliards de dollars, et on estime qu'elles dépasseront 1 000 milliards de dollars cette année. En 14 ans, de 1968 à 1982, le commerce des armes et les transferts sur le plan international ont triplé. Cela illustre la situation et le rythme de la course aux armements.

M. Hallgrímsson (Islande)

La course aux armements et la menace nucléaire préoccupent de plus en plus mon peuple et le Althing, qui est notre parlement, a décidé à l'unanimité, lors de sa dernière session, qu'il était extrêmement urgent que tous les pays, notamment les puissances nucléaires, concluent des accords sur un désarmement réciproque et complet, lequel serait soumis au contrôle et à la vérification internationaux.

Les deux superpuissances ont de loin la plus grande possibilité d'améliorer la situation actuelle. Elles n'ont pu se mettre d'accord pour conclure un accord complet sur la réduction des armements, notamment des armes nucléaires. Le monde dans son ensemble sait fort bien qu'une guerre nucléaire peut signifier une destruction totale et que les armes dites classiques possèdent maintenant une puissance de destruction qui rend un accord quant à leur contrôle également aussi important.

Nous nous sommes demandé maintes fois pourquoi les principales puissances n'ont pu parvenir à un accord décisif, alors qu'il bénéficierait à toutes deux et, plus encore, bénéficierait à l'ensemble de l'humanité?

Chaque fois qu'il y a eu quelques percées dans ce domaine, si limitées soient-elles, de grands espoirs se sont fait jour au sein de la communauté internationale. On y voyait une manifestation de conciliation entre les superpuissances et les premiers pas vers un désarmement général et complet - lequel, malheureusement, n'a pas eu lieu.

Mais pourquoi les efforts visant à établir un contrôle des armements et le désarmement ont-ils été infructueux? Pourquoi les accords conclus ont-ils été si imparfaits et si limités? Selon moi, cela tient principalement au fait que l'Union soviétique n'a pas accepté un système de vérification mutuelle et efficace.

La vérification se situe au centre même des discussions à l'Assemblée qui portent sur le désarmement. Les experts dans ce domaine reconnaissent généralement qu'il n'y a guère d'espoir d'obtenir des progrès dans les négociations sur le désarmement si un système efficace de vérification ne fait pas partie intégrante de tout accord que les parties s'efforcent de conclure. Je crois que les experts des Nations Unies en matière de désarmement ainsi que le Secrétaire général partagent cette opinion.

Dans une allocution qu'il a prononcée à l'université de Harvard, le 9 janvier de cette année, le Secrétaire général a dit que la conclusion de futurs accords sur le désarmement pourrait être facilitée si on avait conscience de la capacité largement inexploitée des Nations Unies, qui pourraient veiller objectivement au respect des accords. En outre, dans la même allocution, il disait :

M. Hallgrímsson (Islande)

"On a suggéré que soient créés une institution satellite des Nations Unies, des stations sismiques et un système d'observation aérienne pour s'assurer que les engagements relatifs au désarmement sont bien respectés. Etant donné l'importance vitale que revêt la vérification en matière de désarmement, si les Nations Unies pouvaient fournir ce service, même en des circonstances limitées, cela pourrait être particulièrement utile au cours de futures négociations sur le désarmement."

Compte tenu de ces remarques très pertinentes du Secrétaire général, j'espère que l'Assemblée, faisant preuve d'un plus grand réalisme dans le traitement de ces questions vitales, veillera à ce que les résolutions contiennent des dispositions appropriées pour une vérification efficace.

Je ne m'explique pas pourquoi l'Union soviétique n'a pu jusqu'à présent accepter des procédures de vérification efficaces, mais j'espère que, dans le cadre des négociations qui se tiennent actuellement à Genève, elle reconnaîtra la nécessité de la vérification. Et, de fait, j'espère que, lorsque les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique se réuniront à Genève en novembre, ils parviendront à se mettre d'accord sur ce point vital et faire ainsi des progrès considérables sur la question de la limitation des armements nucléaires.

Le peuple islandais, pays insulaire, est presque exclusivement tributaire pour son existence de ressources biologiques de la mer. Nous sommes donc de plus en plus préoccupés par l'accroissement des stocks d'armes navales. Dans ce contexte, nous nous sommes portés coauteur de la résolution 38/188 G de l'Assemblée générale, du 20 décembre 1983, résolution visant à l'établissement d'une étude d'ensemble sur les forces navales et les systèmes d'armements navals.

Un groupe d'experts gouvernementaux sous la direction compétente de l'ambassadeur d'Indonésie, M. Alatas, a maintenant adopté par consensus et présenté une étude intéressante sur ces questions complexes. Dans cette étude, on fait ressortir clairement la tâche difficile que représente l'élaboration des arrangements nécessaires visant à accroître la confiance mutuelle afin d'arrêter et d'inverser la course aux armements navals. Ces efforts visent principalement à faciliter l'identification sur le plan des armements navals, de domaines où il est possible d'adopter des mesures de désarmement et des mesures propres à accroître la confiance. Les différents besoins des pays en forces navales pour assurer leur sécurité conformément à la Charte des Nations Unies doivent bien sûr être pris en

M. Hallgrímsson (Islande)

compte ainsi que les incidences sur la sécurité internationale. Une sécurité égale et non diminuée pour tous les Etats au niveau pratique le plus bas des armements est ce que nous recherchons.

Une autre question prioritaire est l'odieuse politique raciale d'apartheid, qui est pratiquée si brutalement par le Gouvernement sud-africain.

La politique de mon gouvernement, et celle de tous les pays scandinaves, sur cette question est bien connue de l'Assemblée. Les cinq pays scandinaves, depuis 1978, suivent un programme commun d'action contre la politique inhumaine cruelle et archaïque d'apartheid. Ces programmes d'action ont également été adoptés par d'autres pays et s'ajouteront aux pressions croissantes qui, nous l'espérons, amèneront le plus tôt possible le Gouvernement sud-africain à abandonner le système d'apartheid.

Dans nos efforts consacrés à l'Afrique du Sud, n'oublions pas cependant les injustices flagrantes qui existent dans d'autres pays du monde. Il faut apporter des améliorations partout où l'injustice règne.

Je tiens à exprimer l'appui du Gouvernement et du peuple islandais aux travaux et aux efforts qui sont constamment faits dans le cadre des Nations Unies pour favoriser et renforcer les droits de l'homme partout dans le monde. Les droits de l'homme, la démocratie et la liberté sont étroitement liés et sont les conditions préalables d'une paix mondiale durable.

Grâce à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux pactes des Nations Unies, il est maintenant possible de rendre internationale une action visant à promouvoir les droits de l'homme. Les violations des droits de l'homme ne sont plus une affaire purement nationale, comme elles l'étaient auparavant. Une vaste majorité d'Etats s'engagent maintenant à respecter les conventions relatives aux droits de l'homme.

Ceux qui, dans leur pays voient que leurs concitoyens, pour des raisons politiques, sont tués, emprisonnés ou enfermés dans des asiles d'aliénés, qu'on leur refuse la liberté de voyager, sont dépossédés ou privés de leurs droits de l'homme fondamentaux, ils peuvent juger que ces conventions ne sont qu'un morceau de papier et rien de plus. Nous comprenons bien leur désespoir. La communauté internationale, qui a le droit de suivre les situations nationales et de réagir contre les violations des droits de l'homme, devrait le faire chaque fois que cela se produit.

M. Hallgrímsson (Islande)

C'est l'un des principes fondamentaux de notre Charte que les être humains, en tant qu'individus, de même que les Etats ont le droit à l'autodétermination. Tous les Etats, notamment ceux qui sont en voie d'édification, doivent avoir le droit de choisir indépendamment leur forme de gouvernement. Ils doivent avoir également le droit de choisir par eux-mêmes leurs partenaires en matière de coopération et ne devraient jamais être contraints par des Etats plus puissants à une coopération dont ils ne veulent pas. L'invasion militaire brutale de l'Afghanistan et du Kampuchea par des puissances étrangères illustre ce cas.

L'élaboration d'une solution raisonnable dans le dialogue Nord-Sud représente un élément essentiel des droits de l'homme et du bien-être de l'humanité. Pour moi, le libre échange en est une condition indispensable.

En ce qui concerne la situation économique critique en Afrique, je me félicite que l'on soit parvenu à un consensus au Conseil économique et social cet été sur une résolution en la matière. Bien que les courants d'échange privilégiés soient importants, l'assouplissement des restrictions commerciales et l'amélioration des termes de l'échange, y compris de meilleurs prix pour les produits venant des pays en développement de même qu'une inflexion des politiques agricoles, n'en revêtent pas moins d'importance pour redresser la situation.

Venant d'un pays fortement tributaire du commerce extérieur, je suis vivement préoccupé par l'accroissement des pressions protectionnistes dans de nombreux pays. Nous devons résister à la tentation de céder à ces pressions car l'expérience nous a enseigné qu'en fin de compte tout le monde sera perdant. Le maintien et l'extension du libre échange dans le cadre des accords du GATT sont particulièrement importants aujourd'hui étant donné la fragilité de l'économie mondiale. Une nouvelle série de négociations commerciales multilatérale devrait néanmoins être entreprise le plus rapidement possible.

L'Islande a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et nous sommes de ceux qui estiment que c'est l'une des conventions internationales les plus importantes jamais conclues et qu'elle constitue une preuve tangible d'une grande réalisation des Nations Unies dans l'intérêt de toute l'humanité.

Dans ce domaine important, le droit doit être le même pour tous et, par conséquent nous prions instamment tous les Etats Membres des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait de ratifier cette convention ou d'y adhérer le plus rapidement possible.

M. Hallgrímsson (Islande)

Les Nations Unies ont lancé la Décennie de la femme, qui touche maintenant à sa fin. En Islande, cette décennie a commencé par une large publicité faite autour d'un arrêt de travail, au moment de la Journée des Nations Unies - le 24 octobre 1975 durant l'Année de la femme - où les femmes islandaises ont pris un jour de congé, emploi rémunéré ou non, afin que leur contribution à la société soit clairement ressentie, montrée et appréciée.

Cette initiative importante des Nations Unies a eu des résultats juridiques concrets en Islande et a permis aux femmes islandaises de voir leur rôle accru dans leur société. La réussite de la Conférence de Nairobi a constitué une réalisation importante dans le domaine de la coopération internationale lorsque 160 nations se sont mises d'accord sur les questions relatives au bien-être de la femme d'une manière générale ou à leur droit à une vie meilleure. Nous espérons, et nous en sommes fermement convaincus, que les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme continueront d'améliorer de manière irréversible le sort des femmes dans toutes les régions du monde.

Cette année, les Nations Unies se sont consacrées à la jeunesse dans le monde. La jeunesse est l'avenir.

Nous espérons que le préambule de notre Charte deviendra réalité pour ceux qui sont jeunes maintenant et qu'ils hériteront d'une situation internationale meilleure ainsi que d'une coopération plus étroite et plus dynamique entre les peuples de la Terre que ce que nous avons jamais connu.

Prenons l'engagement que nous ferons de notre mieux pour que ce rêve devienne réalité, que la jeune génération connaisse une vie plus heureuse et plus remplie que les générations qui l'ont précédé sans jamais méconnaître le droit ni la paix.

La séance est levée à 18 h 55.